



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°76-2018-38

PUBLIÉ LE 4 AVRIL 2018

Sommaire

Centre hospitalier de Dieppe

- 76-2018-03-27-003 - Décision n° 2018-075 - Date d'effet 27-03-2018 - portant délégation de signature - (Madame Anne LECLERCQ) - (2 pages) Page 3
- 76-2018-03-30-004 - Décision n° 2018-080 - Date d'effet 30-03-2018 - portant délégation de signature - (Madame Lucie CHARDRON) - (2 pages) Page 6
- 76-2018-03-30-007 - Décision n° 2018-081 - Date d'effet 30-03-2018 - portant délégation de signature - (Madame Julia BRIVET) - (2 pages) Page 9
- 76-2018-03-30-005 - Décision n° 2018-082 - Date d'effet 30-03-2018 - portant délégation de signature - (Madame Florence RENOUX) - (2 pages) Page 12

CHU - Hôpitaux de Rouen

- 76-2018-03-26-008 - Décision n° 2018-149 portant délégation de signature à Grégoire LEBREUILLY (2 pages) Page 15

Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime

- 76-2018-04-04-002 - Décision n°18-017 du 4 avril 2018 portant subdélégation de signature en matière d'activités (14 pages) Page 18
- 76-2018-04-04-003 - Décision n°18-018 du 4 avril 2018 de délégation de signature aux agents de la DDTM 76 en matière de fiscalité de l'urbanisme (2 pages) Page 33

Direction régionale des douanes du Havre

- 76-2018-03-28-004 - Annexe III 28 03 18 - Décision du directeur régional au Havre portant subdélégation de la signature du directeur interrégional de Normandie dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative (24 pages) Page 36

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

- 76-2018-04-03-003 - ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET GRACIEUX FISCAL DU SIP ROUEN VILLE mise à jour du 3-4-2018 (4 pages) Page 61
- 76-2017-09-01-062 - ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET GRACIEUX FISCAL DU SIP YVETOT-Annule et remplace la précédente mise à jour du 1-9-2017, suite à une erreur de patronyme. (2 pages) Page 66

Groupe Hospitalier du Havre

- 76-2018-01-01-007 - Décision 2018-04 CHI LILLEBONNE Délégation signature référent achats GHT (6 pages) Page 69
- 76-2018-01-01-008 - Décision 2018-05 CHI LILLEBONNE Délégation signature pharmacien GHT (8 pages) Page 76
- 76-2018-01-01-009 - Décision 2018-06 CHI FECAMP Délégation signature pharmacien GHT (10 pages) Page 85

Centre hospitalier de Dieppe

76-2018-03-27-003

Décision n° 2018-075 - Date d'effet 27-03-2018 - portant
délégation de signature - (Madame Anne LECLERCQ) -

Décision portant délégation de signature

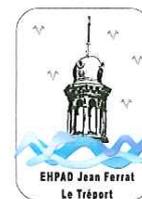
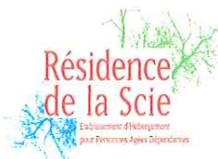
EHPAD LEMARCHAND



10 Place de l'église
76630 ENVERMEU

Résidence Albert Jean

Unité de soins et
d'hébergement
pour Personnes Âgées
Dépendantes



DECISION N° 2018-075 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A Madame Anne LECLERCQ

LE DIRECTEUR PAR INTERIM,

Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion en date du 10 février 2014 nommant Monsieur Jean-Baptiste FLEURY, Directeur d'Hôpital, Directeur Adjoint aux Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valéry-en-Caux et des EHPAD de Luneray, Le Tréport et Saint-Crespin,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion en date du 10 février 2014 nommant Madame Anne LECLERCQ, Directrice d'Hôpital, Directrice Adjointe aux Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu et de Saint-Valéry-en-Caux,

Vu les arrêtés de Madame la Directrice du Centre National de Gestion en date du 7 août 2015 nommant Madame Anne LECLERCQ, Directrice d'Hôpital, Directrice Adjointe aux Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valéry-en-Caux et des EHPAD de Luneray, Le Tréport et Saint-Crespin,

Vu la convention de direction commune signée le 21 décembre 2017 entre le Centre Hospitalier de Dieppe, le Centre Hospitalier de Eu, le Centre Hospitalier de Saint Valéry en Caux, l'EHPAD de Luneray, l'EHPAD de Saint Crespin, l'EHPAD du Tréport et l'EHPAD d'Envermeu ;

Vu la décision de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé en date du 1^{er} février 2018 confiant l'intérim à compter du 4 février 2018, du poste de directeur des Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valéry-en-Caux et des EHPAD d'Envermeu, de Luneray, du Tréport et de Saint-Crespin à Monsieur Jean-Baptiste FLEURY;

DÉCIDE :

Article 1 :

Madame Anne LECLERCQ, Directrice adjointe, chargée de la Direction des Affaires Médicales et de la Communication, reçoit délégation de signature pour les actes de gestion courante des directions confiées.

Sont exclus de la délégation :

- Les décisions et contrats relatifs au recrutement du personnel médical, hormis ceux concernant les internes,
- Les signatures de courriers, actes ou documents qui engagent un élément de politique générale de l'établissement,
- Les signatures de courriers à l'attention de l'Agence Régionale de Santé.

Article 2 :	<p>Garde de direction</p> <p>Madame Anne LECLERCQ, Directrice adjointe, participe à la garde de direction dans le cadre de la politique relative aux gardes administratives, selon le tableau de garde administrative établi mensuellement par le secrétariat de direction.</p> <p>A ce titre, elle exerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les pouvoirs de police à l'égard des malades et des visiteurs, - les pouvoirs de représentation de l'établissement, - l'assignation des personnels afin d'assurer la continuité de service, - l'admission du malade, - toutes les mesures nécessaires aux situations d'urgence.
--------------------	---

Article 3 :	<p>Annulation des dispositions antérieures</p> <p>La présente délégation de signature annule et remplace toutes les délégations de signature antérieures concernant Madame Anne LECLERCQ.</p>
--------------------	--

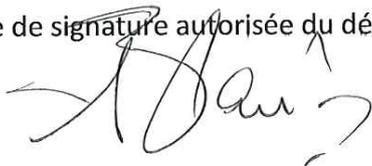
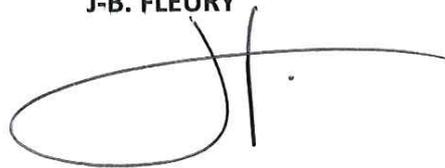
Article 4 :	<p>La présente décision sera notifiée aux comptables publics des Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valery-en-Caux et des EHPAD de Luneray, de Saint Crespin et du Tréport, communiquée à l'instance délibérante de ces établissements, et publiée au recueil des actes de la Préfecture en application des articles D 6143-33 et D 6143-35 du Code de la Santé Publique.</p>
--------------------	--

Date d'effet, le 27 mars 2018

Le Directeur par intérim,

J-B. FLEURY

Exemplaire de signature autorisée du délégataire :

Centre hospitalier de Dieppe

76-2018-03-30-004

Décision n° 2018-080 - Date d'effet 30-03-2018 - portant
délégation de signature - (Madame Lucie CHARDRON) -

Décision portant délégation de signature

EHPAD LEMARCHAND



10 Place de l'église
76630 ENVERMEU

Résidence Albert Jean

Centre de soins et
d'hébergement
pour Personnes Âgées
Dépendantes



DECISION N° 2018-080 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A
Madame Lucie CHARDRON

LE DIRECTEUR PAR INTERIM,

Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion en date du 10 février 2014 nommant Monsieur Jean-Baptiste FLEURY, Directeur d'Hôpital, Directeur Adjoint aux Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valery-en-Caux et des EHPAD de Luneray, Le Tréport et Saint-Crespin,

Vu la convention de direction commune signée le 21 décembre 2017 entre le Centre Hospitalier de Dieppe, le Centre Hospitalier de Eu, le Centre Hospitalier de Saint Valery en Caux, l'EHPAD de Luneray, l'EHPAD de Saint Crespin, l'EHPAD du Tréport et l'EHPAD d'Envermeu ;

Vu la décision de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé en date du 1^{er} février 2018 confiant l'intérim à compter du 4 février 2018, du poste de directeur des Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valery-en-Caux et des EHPAD d'Envermeu, de Luneray, du Tréport et de Saint-Crespin à Monsieur Jean-Baptiste FLEURY;

DÉCIDE :

Article 1 :	<p>Madame Lucie CHARDRON, Attachée d'administration hospitalière, Responsable du Bureau des admissions du Centre Hospitalier de Dieppe, reçoit délégation de signature pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actes et décisions relevant de l'hospitalisation sous contrainte de patients en psychiatrie, ainsi que les décisions d'admission en soins psychiatriques à la demande d'un tiers et en urgence, à l'exception du péril imminent - tout courrier, document, relatifs aux affaires courantes du bureau des admissions - les demandes de transport de corps à résidence ou en chambre funéraire - Les bordereaux de facturation des recettes Externes et Hospitalisation <p>Conformément à la mention suivante : La responsable du bureau des admissions L. CHARDRON</p>
--------------------	---

Article 2 :	Annulation des dispositions antérieures La présente délégation de signature annule et remplace toutes les délégations de signature antérieures concernant Madame Lucie CHARDRON
Article 3 :	La présente décision sera notifiée au comptable public du Centre Hospitalier de Dieppe, communiquée à l'instance délibérante de cet établissement, et publiée au recueil des actes de la Préfecture en application des articles D 6143-33 et D 6143-35 du Code de la Santé Publique.

Date d'effet, le 30 mars 2018

Le Directeur par intérim,

J-B. FLEURY

Exemplaire de signature autorisée du délégataire :



Centre hospitalier de Dieppe

76-2018-03-30-007

Décision n° 2018-081 - Date d'effet 30-03-2018 - portant
délégation de signature - (Madame Julia BRIVET) -

Décision portant délégation de signature



EHPAD LEMARCHAND



10 Place de l'église
76630 ENVERMEU

Résidence Albert Jean

Établissement
d'hébergement
pour Personnes Âgées
Dépendantes



DECISION N° 2018-081 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A Madame Julia BRIVET

LE DIRECTEUR PAR INTERIM,

Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion en date du 10 février 2014 nommant Monsieur Jean-Baptiste FLEURY, Directeur d'Hôpital, Directeur Adjoint aux Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valery-en-Caux et des EHPAD de Luneray, Le Tréport et Saint-Crespin,

Vu la convention de direction commune signée le 21 décembre 2017 entre le Centre Hospitalier de Dieppe, le Centre Hospitalier de Eu, le Centre Hospitalier de Saint Valery en Caux, l'EHPAD de Luneray, l'EHPAD de Saint Crespin, l'EHPAD du Tréport et l'EHPAD d'Envermeu ;

Vu la décision de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé en date du 1^{er} février 2018 confiant l'intérim à compter du 4 février 2018, du poste de directeur des Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valery-en-Caux et des EHPAD d'Envermeu, de Luneray, du Tréport et de Saint-Crespin à Monsieur Jean-Baptiste FLEURY;

DÉCIDE :

Article 1 :	<p>Madame Julia BRIVET, Attachée d'administration hospitalière, cadre administratif des pôles et de la contractualisation interne, reçoit délégation de signature en l'absence du responsable du bureau des admissions pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- les actes et décisions relevant de l'hospitalisation sous contrainte de patients en psychiatrie, ainsi que les décisions d'admission en soins psychiatriques à la demande d'un tiers et en urgence, à l'exception du péril imminent- les demandes de transport de corps à résidence ou en chambre funéraire <p>Conformément à la mention suivante : L'Attachée d'Administration Hospitalière, J. BRIVET</p>
--------------------	---

Article 2 :	Annulation des dispositions antérieures La présente délégation de signature annule et remplace toutes les délégations de signature antérieures concernant Madame Julia BRIVET
--------------------	---

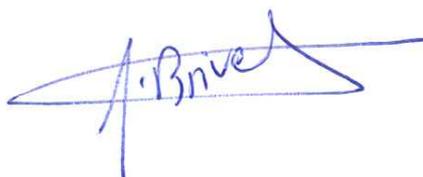
Article 3 :	La présente décision sera notifiée au comptable public du Centre Hospitalier de Dieppe, communiquée à l'instance délibérante de cet établissement, et publiée au recueil des actes de la Préfecture en application des articles D 6143-33 et D 6143-35 du Code de la Santé Publique.
--------------------	--

Date d'effet, le 30 mars 2018

Le Directeur par intérim,

J-B. FLEURY

Exemplaire de signature autorisée du délégataire :



Centre hospitalier de Dieppe

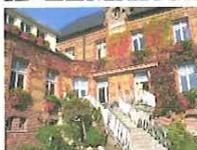
76-2018-03-30-005

Décision n° 2018-082 - Date d'effet 30-03-2018 - portant
délégation de signature - (Madame Florence RENOUX) -

Décision portant délégation de signature



EHPAD LEMARCHAND



10 Place de l'église
76630 ENVERMEU

Résidence Albert Jean

Unité d'accueil
d'hébergement
pour Personnes Âgées
Dépendantes



DECISION N° 2018-082 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A Madame Florence RENOUX

LE DIRECTEUR PAR INTERIM,

Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion en date du 10 février 2014 nommant Monsieur Jean-Baptiste FLEURY, Directeur d'Hôpital, Directeur Adjoint aux Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valery-en-Caux et des EHPAD de Luneray, Le Tréport et Saint-Crespin,

Vu la convention de direction commune signée le 21 décembre 2017 entre le Centre Hospitalier de Dieppe, le Centre Hospitalier de Eu, le Centre Hospitalier de Saint Valery en Caux, l'EHPAD de Luneray, l'EHPAD de Saint Crespin, l'EHPAD du Tréport et l'EHPAD d'Envermeu ;

Vu la décision de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé en date du 1^{er} février 2018 confiant l'intérim à compter du 4 février 2018, du poste de directeur des Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valery-en-Caux et des EHPAD d'Envermeu, de Luneray, du Tréport et de Saint-Crespin à Monsieur Jean-Baptiste FLEURY;

DÉCIDE :

Article 1 :	<p>Madame Florence RENOUX, Assistante médico-administrative, adjointe à la responsable du bureau des admissions du Centre Hospitalier de Dieppe, reçoit délégation de signature pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- les demandes de transport de corps à résidence ou en chambre funéraire- tout courrier, document, relatifs aux affaires courantes du bureau des admissions <p>Conformément à la mention suivante : L'adjointe à la responsable du bureau des admissions, F. RENOUX</p>
--------------------	--

Article 2 :

Annulation des dispositions antérieures

La présente délégation de signature annule et remplace toutes les délégations de signature antérieures concernant **Madame Florence RENOUX**

Article 3 :

La présente décision sera notifiée au comptable public du Centre Hospitalier de Dieppe, communiquée à l'instance délibérante de cet établissement, et publiée au recueil des actes de la Préfecture en application des articles D 6143-33 et D 6143-35 du Code de la Santé Publique.

Date d'effet, le 30 mars 2018**Le Directeur par intérim,****J-B. FLEURY**

Exemplaire de signature autorisée du délégataire :



CHU - Hôpitaux de Rouen

76-2018-03-26-008

Décision n° 2018-149 portant délégation de signature à
Grégoire LEBREUILLY

*Délégation de signature n° 2018-149 de Grégoire LEBREUILLY, Directeur du système
d'information*

DECISION N° 2018 - 149
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Vu la décision du 26 janvier 2018 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie confiant l'intérim de la direction commune du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen et des Centres Hospitaliers de Gournay-en-Bray et de Neufchâtel-en-Bray à Monsieur Guillaume Laurent, Directeur Général Adjoint ;

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L 6141-1 et L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-36, L 6132-3 et R 6132-16 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°,2°,3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics, le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Alinéa 1 – Dispositions relatives aux procédures de marchés publics, d'accords-cadres et à leur exécution se rapportant à la Direction du Système d'Information

Délégation de signature est donnée à Monsieur Grégoire LEBREUILLY , Directeur du Système d'Information, à l'effet de signer au nom du Directeur Général par intérim tous les actes suivants :

- Les lettres d'engagement aux groupements de commande UNIHA et les conventions de mise à disposition de contrats des centrales d'achats ;
 - Les lettres de remise en concurrence dans le cadre d'un accord-cadre ;
 - Les lettres de notifications de rejet des entreprises non retenues et d'information aux candidats retenus,
 - Tous les actes d'administration et de gestion des procédures de consultations concourant à la préparation des choix des attributaires des marchés publics et des accords-cadres ;
 - Les pièces comptables d'exécution et de paiement des marchés annexées aux mandats, justificatives du service fait ;
 - Les décisions d'affermissement ou de non affermissement d'une tranche optionnelle, les ordre de services, les formules ou certificats de nantissement et de cession de créances dans l'exécution des marchés publics, les décisions de reconduction ou de non reconduction, les décisions d'acceptation ou de refus de variation des prix, les décisions de mise en demeure, les décisions d'application des pénalités, les décisions de résiliation, les actes de sous-traitances, les procès-verbaux de mise en ordre de marche et de vérification des prestations ;
 - Les lettres d'accompagnement relatifs à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres ;
 - Les marchés publics se rapportant à la Direction du Système d'Information, à savoir les commandes, lettres de commande, actes d'engagement juridique de dépenses et de recettes et contrats emportant dépenses et recettes d'un montant inférieur à 25.000 € HT ;
 - Les avenants aux marchés publics et aux accords-cadres se rapportant à la Direction du Système d'Information d'un montant inférieur à 25 000 € HT ;
- Les avenants de transfert liés à une cession d'un marché public et d'un accord-cadre à la suite d'une opération de restructuration du titulaire initial ;
- Les commandes, sans limite de montant, adressées au GIP C-PAGE ;
- Les bons de commandes, sans limite de montant, se rapportant à des marchés publics signés par le Directeur général par intérim ou tout autre directeur ayant une délégation de signature, ou à des marchés publics pour lesquels l'établissement est membre d'un groupement de commande ou à des marchés publics passés par une centrale d'achat public.

Alinéa 2 – Dispositions relatives à la Direction du Système d'Information:

Délégation de signature est donnée à Monsieur Grégoire LEBREUILLY à l'effet de signer au nom du Directeur Général par intérim dans la limite des attributions se rapportant à sa Direction :

- Les acceptations de dons d'un montant inférieur à la somme de 80.000 euros TTC ;
- Les notes de service ou d'information, décisions et courriers relatifs aux attributions de Directeur du Système d'Information ;
- Tout acte nécessaire à la bonne organisation et au bon fonctionnement de sa direction ;
- Les états de frais de déplacement ;
- Les congés.

Alinéa 3 – Domaines exclus de la délégation de signature décrite aux alinéas 1 et 2

Monsieur Grégoire LEBREUILLY n'a pas délégation de signature pour les actes suivants :

- Les commandes, lettres de commande, actes d'engagement juridique de dépenses et de recettes supérieurs à 25.000 € H.T. ;
- Les actes d'engagement d'accords-cadres ;
- Les conventions de délégations de services publics ;
- Les avenants aux marchés publics, accords-cadres et délégations de services publics supérieurs à 25 000 € HT.

Article 2

Le Directeur Général par intérim du CHU de Rouen peut à tout moment retirer la présente délégation de signature au délégataire désigné.

Toute modification de la délégation de signature sera notifiée au délégataire désigné.

Article 3

La présente délégation est *intuitu personae*. Elle cesse dès lors que le délégataire désigné quitte ses fonctions ou que ses fonctions font l'objet de modifications au sein du CHU de Rouen.

Article 4

La présente délégation de signature est portée au registre des décisions du CHU de Rouen. Elle sera transmise au Comptable public du CHU de Rouen.

1.

Elle prend effet à compter de la date de sa publication.

Fait à Rouen, le 26 MARS 2018

Le Délégant

Le Délégataire

Guillaume Laurent
Directeur Général par intérim



Grégoire LEBREUILLY



Copie :

M. Grégoire LEBREUILLY

M. Le Directeur Général par intérim

M. le Comptable Public de l'établissement
Registre de la Direction Générale

Direction départementale des territoires et de la mer de la
Seine-Maritime

76-2018-04-04-002

Décision n°18-017 du 4 avril 2018 portant subdélégation
de signature en matière d'activités

PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Direction

Décision n°18-017 du 4 avril 2018 portant subdélégation de signature en matière d'activités

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté du 12 janvier 2010 relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté du premier ministre du 31 août 2017 portant nomination de M. Laurent BRESSON, attaché d'administration hors classe, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime à compter du 4 septembre 2017 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°18-15 du 19 février 2018 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°18-05 du 7 février 2018 donnant délégation de signature en matière d'activités au directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

DECIDE

Article 1er : Subdélégation générale de signature est donnée à :

- M. Mathieu ESCAFRE, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure,
- M. François BELLOUARD, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

à l'effet de signer tous actes listés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral de délégation de signature n°18-05 du 7 février 2018 susvisé et se rapportant à l'annexe jointe à la présente décision.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée nominativement aux agents à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions se rapportant aux matières détaillées dans l'annexe jointe à la présente décision.

Les subdélégués ainsi désignés bénéficient de l'ensemble des subdélégations de signature accordées à la personne dont ils sont chargés d'assurer l'intérim, pendant la durée de celui-ci.

Article 3 : Subdélégation est également donnée à l'effet de signer les décisions relatives :

- aux transports routiers : rubriques A8a1 et A8a2
- à la police de la circulation : rubrique A8c4

en fonction du calendrier de permanence prévisionnel des cadres d'astreinte, à :

- M. François BELLOUARD, directeur départemental adjoint,
- M. Mathieu ESCAFRE, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure,
- M. Dominique DUGELAY, secrétaire général (SG),
- Mme Florence MONROUX, secrétaire générale adjointe, responsable de la Mission Appui au Pilotage et Modernisation (SG),
- M. David BUHÉ, chef du Service Mer et Littoral et adjoint au délégué à la mer et au littoral (SML),
- Mme Manuelle SEIGNEUR, cheffe du Service Habitat (SH),
- M. François PESTEL, adjoint à la cheffe du Service Habitat (SH),
- M. Alexandre HERMENT, chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT),
- Mme Bénédicte MULLER, adjointe au chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT),
- M. Fabrice OTERO, directeur projet Cité, Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D),
- M. Thibaut SARRAZIN, chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D),
- M. Hamidou DIOP, responsable du Bureau du Management de la Connaissance Territoriale et administrateur des données localisées (SE3D),
- M. Frédéric BARGAIN, chef du Service Territorial de Dieppe (STD),
- M. Arnaud GRUET, représentant territorial et responsable du Bureau d'Appui Connaissance, Service Territorial de Dieppe (STD),
- Mme Stéphanie DEPOORTER, cheffe du Service Territorial du Havre et responsable par intérim du Bureau Environnement Risques et Sécurité, (STH),
- M. Julien LACOGNE, chef du Service Territorial de Rouen (STR),
- Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, représentante territoriale et adjointe au chef du Service Territorial de Rouen (STR).

Article 4 : Subdélégation est par ailleurs accordée, à l'effet de signer l'ensemble des décisions relevant de la mer et du littoral fixées aux rubriques A9a1 à A9c5a, en fonction du calendrier prévisionnel des astreintes, à :

- M. Mathieu ESCAFRE, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure
- M. David BUHE, chef du service mer et littoral et adjoint au délégué à la mer et au littoral (SML),
- M. Joël DAVO, responsable du département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires (SML),
- Mme Karine VIEL, adjointe au responsable du département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires (SML),
- M. Guy RENAUDIER, chef de projet et adjoint au chef de la mission d'animation de la DISEN (MADISEN),
- Mme Corinne COQUATRIX, responsable du Bureau des Marins et Usages de la Mer (SML),
- Mme Marie-France MOREL, représentante territoriale et adjointe à la cheffe du Service Territorial du Havre (STH),
- Mme Marie-Pierre DELAUNE, représentante au département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires (SML).

Article 5 : La décision n°18-016 du 26 mars 2018 publiée au recueil des actes administratifs de Normandie est abrogée.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 5 avril 2018.

Article 7 : Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et transmise à la préfète de la Seine-Maritime.

Pour la préfète et par délégation,
le directeur départemental



Laurent BRESSON

Annexe à la décision n°18-017 du 4 avril 2018 portant subdélégation de signature en matière d'activités de M. Laurent BRESSON, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime

A1a14e	- accordée aux fonctionnaires ayant qualité de juré de cour d'assises	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
A1a14f	- pour préparation et présentation aux concours et examens professionnels de la fonction publique d'Etat	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
A1a14g	- pour événements de famille, garde d'enfants malades ou pour en assurer momentanément la garde	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
		SG	Luc CHANTÔME-NIGAY
		SG	Sophie MESSMER
		SG	Morgane GESTIN
		SH	Manuelle SEIGNEUR
		SH	François PESTEL
		SH	Eric EVAIN
		SH	Sandrine GARRIC
		SH	Aminata MBOH
		SH	Jérôme MIRGAINE
		SH	Cindy LEFEBVRE
		SE3D	Fabrice OTERO
		SE3D	Thibaut SARRAZIN
		SE3D	Virginie BARBERIS
		SE3D	Sophie DUPLESSY
		SE3D	Fabienne DENIMAL
		SE3D	Eric ROYER
		SE3D	Hamidou DIOP
		SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Matthieu HONORE
		SRMT	Cyril TEILLET
		SRMT	Romarc COURTIER-ARNOUX
		SRMT	Philippe GARRIC
		SRMT	Méïssa DELAVIE
		SEA	Eric THOMAS
		SEA	Laurence MOUTIER
		SEA	Dorothée ELINEAU
		STR	Julien LACOGNE
		STR	Sylvie NICQ-CROIZAT
		STR	Carole LENGREND
		STR	Thierry FAUVEL
		STR	Nadia LEROUX
		STH	Stéphanie DUPOORTER
		STH	Marie-France MOREL
		STH	Dominique LEGOUIS
		STH	Maud VARIN
		STH	Sandrine DAGBERT
		STD	Frédéric BARGAIN
		STD	Christophe PONTONNIER
		STD	Arnaud GRUET
		STD	Florine FOUGY
		STD	Isabelle FERON
		SML	David BUHÉ
		SML	Joël DAVO
		SML	Cédric MATTHIEU
		SML	Hervé LEBLANC
		SML	Nicolas PIZANO
		SML	Corinne COQUATRIX
A1a14h	- accordée aux parents d'élèves	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
A1a14i	- accordée aux agents sapeurs-pompiers volontaires	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
A1a14j	- pour les dons du sang	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
A1a14k	- pour la visite médicale	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
A1a15	Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
A1a16	Etablissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
A1a17	Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayants droits	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
		SG	Morgane GESTIN
A1a18	Sanctions disciplinaires : avertissement et blâme	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
A1a19	Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
A1a20	Délivrance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
A1a21	Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
A1a22	Décision de maintien dans l'emploi : - établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur, - notification du maintien dans l'emploi aux agents figurant dans la liste précitée	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
A1a23	Décision de réduction d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
A1a24	Décision de mise à disposition	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
A1a25	Décision de réintégration à l'issue de la période de disponibilité	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
A1a26	Décision de mise en congés sans traitement	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
A1b	b) Autres actes de gestion – Personnels relevant de la gestion du ministère de la transition écologique et solidaire		
A1b1	Décision individuelle d'attribution de points de nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour A, B et C administratifs	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
A1b2	Décision de mise en cessation progressive d'activité des agents non titulaires	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
		SG	Morgane GESTIN
A1b3	Décision de mise en disponibilité de droit pour les agents de catégorie C	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Florence MONROUX
		SG	Morgane GESTIN
A1c	c) Comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer		
A1c1	Constitution	SG	Dominique DUGELAY

		SG	Florence MONROUX
A1c2	Composition	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1c3	Fonctionnement	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
PROCÉDURES CONTENTIEUSES ET TRANSACTION			
A1d1	Présentation des observations orales au nom de l'Etat devant les tribunaux de l'ordre administratif pour les dossiers gérés par la DDTM	SG SG SG SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Sophie MESSMER Lauren BONNE Patricia AUBREE
A1d2	Avis aux parquets et formulation d'observations orales devant le tribunal compétent en matière pénale de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, et de l'environnement	SG SG SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Sophie MESSMER Lauren BONNE Patricia AUBREE
A1d3	Notification aux contrevenants des procès verbaux des contraventions de grande voirie (domaine public maritime)	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1d4	Avis ou observations formulés aux administrations centrales (ministère de la transition écologique et solidaire et ministère de l'agriculture et de l'alimentation) lorsque l'Etat est défendeur en appel des jugements rendus en premier ressort par les tribunaux de l'ordre administratif	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1d5	Règlement amiable des litiges matériels relevant de la compétence du juge administratif	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1d6	Règlement amiable des dommages matériels et corporels des accidents de la circulation	SG SG SG SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Sophie MESSMER Lauren BONNE Patricia AUBREE
PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER			
A1e1	Actes et documents relatifs à la gestion du patrimoine immobilier et mobilier de la DDTM	SG SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Morgane GESTIN
A1e2	Remise à France Domaine de biens devenus inutilles à la DDTM	SG SG SE3D SE3D	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
A2 2- ÉCONOMIE AGRICOLE			
A2a a) Exploitation agricole			
A2a1 Forme juridique de l'exploitation			
A2a1a	Décisions relatives aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) : agrément ou refus d'agrément, maintien ou retrait d'agrément, dispenses de travail, activités extérieures au GAEC	SEA SEA	Dorothee ELINEAU
A2a1b	Exploitations agricoles et retraite : Décisions en matière d'autorisation de poursuite temporaire d'activité Décision en matière d'agrément de plan de cession progressive d'exploitation agricole	SEA SEA	Dorothee ELINEAU
A2a2 Contrôle des structures d'exploitation agricole			
A2a2a	Autorisations et refus d'autorisation d'exploiter des fonds agricoles en application du schéma directeur départemental des structures agricoles	SEA SEA	Eric THOMAS
A2a3 Financement des exploitations agricoles			
A2a3a Aides à l'installation :			
A2a3a1	Décisions relatives au plan de professionnalisation personnalisé	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3a2	Décisions relatives aux dotations d'installation des jeunes agriculteurs et octroi de prêts à moyen terme spéciaux	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3a3	Décisions en matière d'aides du programme pour l'Accompagnement à l'Installation et la Transmission en Agriculture (AJTA)	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3b Aides aux investissements :			
A2a3b1	Décisions en matière de soutiens à l'investissement dans les élevages et en production végétale du programme de développement rural régional	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3b2	Décisions en matière de soutiens aux investissements dans les exploitations agricoles pour l'acquisition de matériels répondant aux objectifs du plan ECOPHYTO II	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3b3	Décisions relatives au plan de modernisation des exploitations d'élevage	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3b4	Décisions relatives au plan végétal pour l'environnement	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3b5	Décisions relatives aux dispositifs nationaux d'aides aux CUMA	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3b6	Décision d'attribution des aides du plan de performance énergétique des entreprises agricoles	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3c Exploitations agricoles en difficulté :			
A2a3c1	Décisions en matière d'allocations de pré-retraite pour les agriculteurs en difficulté	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3c2	Décisions en matière d'aides à la réinsertion professionnelle et au congé de formation	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3c3	Décisions en matière d'aides destinées à faciliter le redressement de certaines exploitations agricoles	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3d Aides agro-environnementales :			
A2a3d1	Décisions en matière de mesures agro-environnementales et climatiques et d'attribution des aides à l'agriculture biologique relatives au programme de développement rural régional	SEA SEA	Eric THOMAS Dorothee ELINEAU
A2a3d2	Décisions en matière de mesures agro-environnementales relatives à la programmation 2007-2013 du programme de développement rural régional	SEA SEA	Dorothee ELINEAU
A2a3d3	Décisions en matière d'aides à l'agroforesterie du programme de développement rural régional	SEA	

		SEA	Eric THOMAS
A2a3e	Aides directes aux exploitations agricoles :		
A2a3e1	Décisions en matière d'aides couplées (animales et végétales) et découplées dans le cadre de la politique agricole commune (PAC)	SEA SEA	Dorothee ELINEAU
A2a3e2	Décisions en matière d'aides à l'assurance récolte	SEA SEA	Dorothee ELINEAU
A2a3f	Calamités agricoles :		
A2a3f1	Arrêté de constitution de la mission d'enquête terrain	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3f2	Consultations en vue de la constitution du comité départemental d'expertise (CDE) et arrêté de constitution du CDE	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3f3	Établissement du barème annuel d'indemnisation et approbation	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3f4	Décisions relatives aux indemnisations du fonds national de garantie des calamités agricoles	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3g	Aides de crise :		
A2a3g1	Décisions en matière d'aides de minimis	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3g2	Décisions en matière d'octroi ou de rejet d'aides de crise	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2b	b) Baux ruraux		
A2b1	Consultations en vue de la constitution de la commission consultative départementale des baux ruraux	SEA SEA	Laurence MOUTIER
A2b2	Arrêtés de constitution de la commission consultative départementale des baux ruraux	SEA SEA	Laurence MOUTIER
A2b3	Décision fixant l'indice des fermages et sa variation, et fixant les valeurs locatives minima et maxima	SEA SEA	Laurence MOUTIER
A2b4	Décisions de résiliation anticipée d'un bail sur les parcelles devant changer de destination agricole	SEA SEA	Laurence MOUTIER
A2c	c) Contrôle des aides à l'agriculture		
A2c1	Contrôle des aides publiques et coordination des contrôles sur place (attribution des aides nationales et communautaires)	SEA SEA SEA	Eric THOMAS Laurence MOUTIER Dorothee ELINEAU
A2c2	Décisions de réductions ou d'exclusion du montant des aides nationales ou relevant du régime de soutien direct dans le cadre de la PAC (y compris conditionnalité des aides) ou accordées au titre du règlement de développement rural	SEA SEA SEA	Eric THOMAS Laurence MOUTIER Dorothee ELINEAU
A2d	d) Agro-environnement		
A2d1	Décisions en matière de dérogations à la couverture des sols pour limiter les fuites d'azote au cours de périodes pluvieuses et de dérogation pour la destruction chimique des couverts	SEA SEA	Eric THOMAS
A2d2	Décisions en matière d'autorisation ou de refus de conversion de parcelles permanentes dans le cadre du verdissement de la PAC	SEA SEA SEA	Eric THOMAS Dorothee ELINEAU
A2d3	Consultation des services de l'Etat, de la chambre d'agriculture et de la commission locale de l'eau (CLE) uniquement dans le cas d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) préexistant sur le territoire, dans le cadre de la délimitation de zones de protection des aires d'alimentation de captages et de l'élaboration des programmes d'actions dans ce domaine	SEA SEA	Eric THOMAS
A3	3- URBANISME ET ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES		
A3a	a) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire au nom de la commune		
A3a1	Signature des conventions :		
A3a1a	- Convention de mise à disposition des services de la DDTM pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes		
A3a2	Avis conforme du préfet sur les demandes de déclaration préalable et de permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir : - si le projet est situé sur une partie du territoire communal non couverte par un document d'urbanisme - si le projet est situé dans un périmètre où des mesures de sauvegarde peuvent être appliquées, lorsque le périmètre est institué à l'initiative d'une personne autre que la commune - pour les communes dont le document d'urbanisme a été annulé par voie juridictionnelle, ou abrogé, ou a fait l'objet d'une constatation d'illégalité	SRMT SRMT STD STH STH STR STR STD STD STD STR STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3a3	Accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat pour autoriser les projets mentionnés au 3° et 4° de l'article L111-4 du code de l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable	SRMT SRMT STD STH STH STH STR STR STD STD STD STR STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b	b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état		
A3b1	Permis et déclarations préalables :		
A3b1a	Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire	SRMT SRMT STD STH STH STR STR STD STD STD STR STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b1b	Déclaration de dossier incomplet et réclamation des pièces complémentaires	SRMT SRMT STD STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER

		STH STR STR STD STD STD STR STH	Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b1c	Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions	SRMT SRMT STD STH STH STR STR STD STD STD STR STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b1d	Consultation de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) en vue de recueillir son avis sur les projets ayant pour conséquence une réduction des surfaces naturelles agricoles ou forestières dans les espaces autres qu'urbanisés	SRMT SRMT STD STH STH STR STR STD STD STD STR STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b1e	Décisions prises sur les demandes de déclaration préalable et de permis, ainsi que les prorogations, à l'exception : - des cas où le maire et le DDTM ont émis des avis divergents - des travaux, constructions et installations réalisés pour le compte de l'État, des établissements publics et concessionnaires ainsi que pour le compte d'États étrangers ou d'organisations internationales d'une surface supérieure à 1000 m2 - des travaux, constructions et installations réalisés à l'intérieur des périmètres des opérations d'intérêt national mentionnées à l'article L.121-2 du code de l'urbanisme - des ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie ; ainsi que ceux utilisant des matières radioactives ; des installations nucléaires de base - des programmes d'au moins 30 logements construits par des sociétés de construction dans lesquelles l'État détient au moins un tiers du capital - des opérations ayant fait l'objet d'une convention prise sur le fondement de l'article L.302-9-1 du code de la construction et de l'habitation - des travaux soumis à l'autorisation du ministre de la défense ou du ministre chargé des sites ou en cas d'évocation par le ministre chargé de la protection de la nature ou par le ministre chargé des monuments historiques et des espaces protégés	SRMT SRMT STD STH STH STR STR	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT
A3b1f	Certificat d'autorisation tacite ou de non opposition à déclaration préalable	SRMT SRMT STD STH STH STR STR STD STD STD STR STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b1g	Lettre d'information du bénéficiaire du permis ou de la décision de non opposition à la déclaration préalable en matière de récolement	SRMT SRMT STD STH STH STR STR STD STD STD STR STR STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b1h	Mise en demeure de mettre en conformité les travaux avec l'autorisation délivrée	SRMT SRMT STD STH STH STR STR STD STD STD STR STR STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b1i	Attestation certifiant que la conformité des travaux n'a pas été contestée, à l'exception des cas où le préfet se substitue à l'autorité compétente	SRMT SRMT STD STH STH STR STR	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT
A3b1j	Signature des courriers d'information relatifs à la procédure contradictoire préalable au retrait d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable ou d'un permis de construire ou d'aménager ou de démolir, s'ils sont illégaux	SRMT SRMT STD STH STH STR STR STD STD STD STR STR STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b2	Certificat d'urbanisme:		
A3b2a	Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions	SRMT SRMT STD	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN

		STH	Stéphanie DEPOORTER
		STH	Marie-France MOREL
		STR	Julien LACOGNE
		STR	Sylvie NICQ-CROIZAT
		STD	Florine FOUGY
		STD	Pascale LECONTE
		STD	Claire TRAN
		STR	Nadia LEROUX
		STH	Dominique LEGOUIS
A3b2b	Délivrance et prorogation des certificats d'urbanisme par le préfet, sauf dans les cas où le DDTM ne retient pas les observations du maire	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
		STD	Frédéric BARGAIN
		STH	Stéphanie DEPOORTER
		STH	Marie-France MOREL
		STR	Julien LACOGNE
		STR	Sylvie NICQ-CROIZAT
A3c	c) Aménagement foncier		
A3c1	Zone d'aménagement différé (ZAD):		
A3c1a	Consultation des communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents sur les projets de ZAD	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Romarc COURTIER-ARNOUX
A3c2	Zone d'aménagement concertée (ZAC)		
A3c2a	Consultation des conseils municipaux des communes ou des EPCI compétents sur les projets de création et d'évolution de ZAC réalisée à l'initiative de l'Etat	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Romarc COURTIER-ARNOUX
A3c2b	Consultation des conseils municipaux des communes ou des organes délibérants des EPCI compétents sur les programmes d'équipements publics et leurs modifications éventuelles d'une ZAC réalisée à l'initiative de l'Etat	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Romarc COURTIER-ARNOUX
A3c2c	En cas de suppression de ZAC de compétence Etat, consultation de la personne publique qui a pris l'initiative de sa création	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Romarc COURTIER-ARNOUX
A3d	d) Documents d'urbanisme		
A3d1	Convention de mise à disposition des services de la DDTM auprès des collectivités compétentes pour l'élaboration des documents d'urbanisme		
A3d2	Consultation des services de l'Etat pour l'élaboration des « porter à connaissance » des communes et EPCI compétents	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Romarc COURTIER-ARNOUX
		STD	Frédéric BARGAIN
		STH	Stéphanie DEPOORTER
		STH	Marie-France MOREL
		STR	Julien LACOGNE
		STR	Sylvie NICQ-CROIZAT
		STR	Carole LENGREND
		STD	Florine FOUGY
		STH	Dominique LEGOUIS
A3d3	Consultation des services de l'Etat et signature des « porter à connaissance » pour l'élaboration, la révision ou la modification des plans locaux d'urbanisme, plans d'occupation des sols ou cartes communales	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Romarc COURTIER-ARNOUX
A3d4	Consultation des services de l'Etat sur leur association aux procédures d'élaboration ou de révision des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et des PLU	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Romarc COURTIER-ARNOUX
A3d5	Hors SCOT approuvé applicable, lors des procédures de modification ou de révision de PLU engagées avant le 27 mars 2014, consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et de la chambre d'agriculture sur les projets d'extension de l'urbanisation	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Romarc COURTIER-ARNOUX
A3d6	Hors SCOT approuvé applicable, lors des procédures d'élaboration ou d'évolution de PLU ou de cartes communales engagées après le 27 mars 2014 : - consultation de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et de la chambre d'agriculture sur les projets d'extension de l'urbanisation - consultation de l'établissement public chargé du SCOT lorsque son périmètre a été publié sur les projets d'extension de l'urbanisation	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Romarc COURTIER-ARNOUX
A3d7	Consultation des services de l'Etat sur le projet arrêté de SCOT ou PLU	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Romarc COURTIER-ARNOUX
A3d8	Courriers de réponse aux notifications des modifications apportées aux SCOT, PLU, POS et PAZ	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Romarc COURTIER-ARNOUX
A3d9	Tout acte relatif à la réunion d'examen conjoint de la mise en compatibilité des SCOT, PLU, POS ou PAZ avec un projet faisant l'objet d'une déclaration d'utilité publique ou d'une déclaration de projet à l'initiative de l'Etat, ou le cas échéant pour l'intégration de documents supra	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Romarc COURTIER-ARNOUX
		STD	Frédéric BARGAIN
		STH	Stéphanie DEPOORTER
		STH	Marie-France MOREL
		STR	Julien LACOGNE
		STR	Sylvie NICQ-CROIZAT
		STR	Carole LENGREND
		STD	Florine FOUGY
		STH	Dominique LEGOUIS
A3d10	Signature au nom de l'Etat du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des dispositions assurant la mise en compatibilité du SCOT, du PLU, du POS ou du PAZ, avec le projet faisant l'objet d'une DUP ou d'une déclaration de projet, ou en cas de révision menée selon une procédure simplifiée du PLU	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Romarc COURTIER-ARNOUX
		STD	Frédéric BARGAIN
		STH	Stéphanie DEPOORTER
		STH	Marie-France MOREL
		STR	Julien LACOGNE
		STR	Sylvie NICQ-CROIZAT
		STR	Carole LENGREND
		STD	Florine FOUGY
		STH	Dominique LEGOUIS
A3d11	Consultation de l'établissement public chargé du SCOT ou EPCI compétent ou de la commune sur la DUP ou déclaration de projet, suite à l'enquête publique	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Romarc COURTIER-ARNOUX
A3d12	Saisine du président de l'EPCI compétent ou du maire pour effectuer la mise à jour du PLU, POS et carte communale chaque fois qu'il est nécessaire de modifier le contenu des annexes	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Romarc COURTIER-ARNOUX
A3e	e) Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)		
A3e1	Tous actes relatifs au secrétariat de la CDPENAF	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
A3f	f) Accessibilité des personnes handicapées		
A3f1	Instruction des demandes de dérogation et décision accordant la dérogation aux règles d'accessibilité, exceptés pour les ERP de 1 ^{re} et 2 ^e catégorie lorsque la sous-commission départementale d'accessibilité a émis un avis défavorable	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Philippe GARRIC
		SRMT	Pascal RONGIER
A3f2	Instruction des demandes d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et décision d'autorisation, exceptés pour les ERP de 1 ^{re} et 2 ^e catégorie lorsque la sous-commission	SRMT	Alexandre HERMENT

	départementale d'accessibilité a émis un avis défavorable	SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Pascal RONGIER
A4	4- LOGEMENT ET HABITAT		
A4a	Décision de financement et d'agrément pour la construction, l'acquisition et l'amélioration de logements locatifs sociaux sur la base de la programmation arrêtée par le préfet	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4b	Décision d'annulation d'agrément à la construction de logements locatifs sociaux	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4c	Prorogation de délai d'achèvement des constructions financées en PLUS – PLAI – PLS	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4d	Dérogation permettant le démarrage de travaux de construction ou d'amélioration des logements bénéficiant des aides de l'Etat (subventions, prêts) avant l'obtention de la décision favorable de financement	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4e	Décision d'agrément PSLA et convention signée entre l'Etat et le maître d'ouvrage	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4f	Décision d'agrément de logements locatifs Intermédiaires	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4g	Décision de financement concernant les subventions pour les maîtrises d'œuvre urbaines et sociales (MOUS) pour l'accès au logement des personnes défavorisées	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4h	Décision de financement concernant les subventions pour l'amélioration de logements à usage locatif et à occupation sociale sur la base de la programmation arrêtée par le Préfet (PALULOS)	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4i	Autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de subventions PALULOS	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4j	Dérogation à la quotité de travaux pour les opérations d'acquisition-amélioration hors résidences sociales (lorsque le coût des travaux est inférieur à 20% du prix de revient prévisionnel)	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4k	Dérogation pour dépassement de 90% du coût d'acquisition dans les opérations d'acquisition-amélioration	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4l	Décision de financement concernant les subventions aux collectivités territoriales et à leurs groupements soutenant l'accession populaire à la propriété dans le cadre d'un Pass-foncier	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4m	Décision de financement de l'amélioration de la qualité de service dans le logement social	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4n	Conventionnement de logements avec l'Etat ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement (ESH, OPH, SEM, logements-foyers, résidences sociales, personnes physiques)	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN
A4o	Dérogation à l'indice de référence des loyers pour les augmentations de loyers de logements conventionnés à l'aide personnalisée au logement	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN
A4p	Dérogation aux plafonds de ressources pour l'attribution de logements sociaux	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN
A4q	Allégation de patrimoine des organismes d'habitation à loyer modéré et assimilés	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN
A4r	Décision d'attribution de l'aide aux maîtres bâtisseurs	SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL
A4s	Décision de renonciation au droit de préemption dans les communes ayant fait l'objet d'un constat de carence SRU	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN
A5	5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX		
A5a	a) Domaine public maritime		
A5a1	Acte d'administration du domaine public maritime	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A5a2	Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A5a3	Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A5a4	Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A5a5	Concession de plage	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A5a6	Décision d'incorporation au domaine public maritime des lacs et relais de mer	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A5a7	Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réunions, d'une attestation indiquant la limite du rivage ou des lacs et relais de la mer au droit de leur propriété	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A5a8	Désignation des terrains réservés en application de la loi n°83-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public maritime	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A5a9	Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A5a10	Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'article 4§ 3 de la loi n°53-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public maritime hors des limites administratives des ports	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A5b	b) Domaine public fluvial		
A5b1	Acte d'administration et de police du domaine public fluvial et de la navigation	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5b2	Tous actes relatifs à l'instruction des demandes pour extraction dans le lit de la Seine et de l'Eure de tout type de matériaux	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5c	c) Domaine routier		
A5c1	Décision d'inutilité de terrains gérés par l'ex-Direction Départementale de l'Équipement	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A5d	d) Police des eaux continentales		
A5d1	Instruction des demandes d'entretien des cours d'eau (programmes pluri-annuels) et décisions de travaux ponctuels (curage, entretien, redressement et faucardement)	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Mathieu HONORE

		SRMT	Nicolas LECLERC
A5d2	Extraction de produits naturels : vases, sables et pierres	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d3	Droit d'usage d'eau des riverains (à l'exclusion des décisions sur l'utilisation de la force hydraulique, des décisions portant sur des règlements d'eau existants – retraits, actualisation)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d4	Instruction des dossiers relatifs aux aménagements connexes liés aux actes d'aménagement foncier rural	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d5	Réception des demandes, instruction et délivrance des récépissés, de déclaration, de déclarations d'existence, de demandes de modifications de déclaration au titre de la police de l'eau	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d6	Prescriptions particulières pouvant être imposées au déclarant et opposition à déclaration à l'exclusion de l'arrêté pris au titre de l'article R 214-39 du code de l'environnement	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d7	Délivrance des actes de déclaration et des déclarations de cessation définitive ou temporaire d'exploitations soumises à autorisation ou déclaration	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d8	Certificat de projet: dépôt de dossier, accusé de réception, instruction, délivrance du certificat de projet	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d9	Réception, instruction des demandes d'autorisation au titre de la police de l'eau dans sa phase préalable à la procédure d'enquête publique, ainsi que réception et instruction des demandes d'autorisation temporaire, déclaration d'existence soumises au régime de l'autorisation	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d10	Réception, instruction des demandes de déclaration d'utilité publique et des demandes d'enquête parcellaire, lorsqu'elles sont déposées conjointement à une demande d'autorisation au titre de la police de l'eau, dans la phase préalable à la procédure d'enquête publique	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d11	Prescriptions complémentaires, modification, renouvellement d'autorisation, transfert de bénéficiaire	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d12	Réception, instruction des demandes de déclaration d'intérêt général au titre de la police de l'eau, dans la phase préalable à la procédure d'enquête publique	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d13	Instruction des demandes de déclaration d'intérêt général au titre de la police de l'eau et décision, pour les dossiers non soumis à enquête publique	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d14	Délivrance, retrait, modification des agréments des vidangeurs de l'assainissement non collectif	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d15	Prolongation de l'instruction préalable à l'enquête publique des demandes d'autorisation pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d16	Prolongation du délai pour prendre une décision à l'issue de la transmission du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour les projets soumis à autorisation	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d17	Notification du projet d'arrêté d'autorisation et délivrance de l'autorisation unique ou environnementale sur les demandes d'autorisation n'étant pas examinées en CODERST	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d18	Edition des arrêtés de mesures d'urgence en cas d'accident, d'incident ou de pollution des eaux, notamment dans les cours d'eau non domaniaux	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6	6- GESTION ET PROTECTION DES ESPACES RURAUX ET MILIEUX NATURELS		
A6a	a) Forêt et bois		
A6a1	Aides destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a2	Prime annuelle destinée à compenser la perte des revenus découlant du boisement de surfaces agricoles	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a3	Résiliation, transfert à un nouveau bénéficiaire, modification du montant d'un prêt sous forme de travaux du Fonds Forestier National (FFN) et décision modificative de la surface boisée de ce prêt	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a4	Approbation des règlements dans les forêts de protection	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a5	Autorisation de coupe soumise au régime d'autorisation administrative, pour toute propriété forestière soumise à l'obligation d'un plan simple de gestion et qui n'en est pas dotée	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a6	Autorisation de coupe	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a7	Défrichage de bois et forêt	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a8	Sanctions et poursuites en cas de défrichage illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a9	Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a10	Agrément des groupements forestiers	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6b	b) Développement rural		
A6b1	Mesures agro-environnementales (MAE)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6b2	Aides de développement rural	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6c	c) Chasse		
A6c1	Exercice de la chasse		
A6c1a	Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6c1b	Reprise du gibier vivant à des fins de repeuplement	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6c1c	Délivrance des livrets journaliers aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET
A6c1d	Instauration de plans de chasse et de plans de gestion		
A6c1e	Atribution collective et individuelle de plan de chasse	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6c1f	Groupements d'intérêt cynégétique (G.I.C)		
A6c1g	Déplacement d'un gablon	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET
A6c2	Destruction des animaux nuisibles et louveterie		
A6c2a	Nomination des lieutenants de louveterie et commissionnement (tirs de nuit, battues administratives)		
A6c2b	Autorisation de destruction par l'office national des forêts	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6c2c	Autorisation de destruction des animaux par les particuliers	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER

		SRMT	Cyril TEILLET
A6c2d	Délivrance d'agrèments aux pêcheurs	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6c3	Mesures administratives particulières		
A6c3a	Établissements d'élevage d'espèces non domestiques, de vente, de transit : - délivrance et retrait du certificat de capacité - instruction des demandes d'autorisation	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6c3b	Exposition et transport d'espèces animales protégées, prélèvement et introduction dans le milieu d'espèces chassables	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6c3c	Régulation de certaines espèces animales protégées	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6c3d	Attestations de meute	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6c3e	Manifestations canines pendant et hors période de chasse	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d	d) Pêche en eau douce et gestion des ressources piscicoles		
A6d1	Organisation des pêcheurs		
A6d1a	Agrément et retrait d'agrément des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d1b	Agrément de félicitation du président et du trésorier des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d1c	Agrément des statuts et modifications statutaires de la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAAPPMA)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d1d	Election du conseil d'administration de la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAPPMA)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d2	Conditions d'exercice du droit de pêche		
A6d2a	Autorisation de capture, de transport ou de vente de poissons à des fins sanitaires, scientifiques, écologiques, notamment pour en permettre le sauvetage, le dénombrement, la reproduction, favoriser le repeuplement et remédier aux déséquilibres biologiques	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d2b	Autorisation d'introduction d'espèces non représentées dans les eaux libres	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d2c	Concours de pêche dans les cours d'eau	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d2d	Pêche en dérogation aux heures d'interdiction (carpe de nuit) (demande ponctuelle)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d2e	Dérogation à la taille minimale des poissons et écrevisses (demande ponctuelle)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d2f	Réserves de pêche	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d3	Piscicultures		
A6d3a	Autorisations de piscicultures (police de la pêche)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d3b	Classement en catégories piscicoles (1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d4	Préservation du patrimoine biologique		
A6d4a	Gestion des populations de cormorans par très	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6e	e) Natura 2000 : Evaluation des incidences / régime propre	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A7	7- CONTRÔLE ADMINISTRATIF, MESURES DE POLICE ADMINISTRATIVE ET SANCTIONS PÉNALES RELATIVE À LA POLICE DE L'EAU ET DE LA NATURE		
A7a	Arrêtés de mises en demeure, comprenant si besoin des mesures conservatoires, en cas de non respect de la réglementation de l'eau et de la gestion et protection des espaces ruraux et milieux naturels		
A7b	Courriers relatifs à la procédure contradictoire préalable à la sanction administrative		
A7c	Notification de la proposition de transaction pénale au titre du code de l'environnement ou du code rural et de la pêche maritime, comprenant le montant de l'amende pénale proposée et éventuellement les mesures de remise en état du site impacté		
A7d	Transmission du protocole transactionnel au procureur de la République pour homologation		
A8	8- TRANSPORT – CIRCULATION - ÉDUCATION ROUTIÈRE - PUBLICITÉ, ENSEIGNES ET PRÉENSEIGNES		
A8a	a) Transports routiers		
A8a1	Autorisation de transports exceptionnels	SE3D SE3D SE3D SE3D	Fabrice ÔTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER Mélanie DESSEAUX
A8a2	Délivrance des dérogations à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	Fabrice ÔTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER Mélanie DESSEAUX Guillaume BIARD
A8a3	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers	SE3D SE3D SE3D SE3D	Fabrice ÔTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER Mélanie DESSEAUX
A8b	b) Transports publics guidés		
A8b1	Décisions de complétude des dossiers de déclarations de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité d'exploitation (RSE) et le plans d'intervention et de secours (PIS)	SE3D SE3D SE3D	Fabrice ÔTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER
A8b2	Décision d'expertise par un EOQA (expert ou organisme qualifié agréé)	SE3D SE3D	Fabrice ÔTERO Thibaut SARRAZIN
A8c	c) Police de la circulation		
A8c1	Avis sur les arrêtés temporaires et permanents pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	Fabrice ÔTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER Mélanie DESSEAUX Dorothee TIMMERMANS
A8c2	Arrêtés temporaires sur les autoroutes et pour le réseau concédé à la chambre de commerce et d'industrie du Havre : - le pont de Tancarville - le pont de Normandie - le viaduc du grand canal	SE3D SE3D SE3D	Fabrice ÔTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER
A8c3	Autorisation des enquêtes de circulation	SE3D SE3D SE3D	Fabrice ÔTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER

Annexe à la décision n°18-017 du 4 avril 2018 portant subdélégation de signature en matière d'activités de M. Laurent BRESSON, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime

A8c4	Décision d'interruption et de déviation temporales de circulation motivée par des circonstances exceptionnelles appelant des mesures immédiates et urgentes pour la sécurité publique, ainsi que les décisions de remise en circulation	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER
A8c5	Arrêtés concernant les intersections dans lesquelles le passage des véhicules est organisé par une signalisation spéciale ou par des feux de signalisation lumineux	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER
A8d d) Education routière			
A8d1	Présidence du jury d'examen du BEPECASER	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabienne DENIMAL
A8d2	Présidence de la commission départementale de sécurité routière- section spécialisée pour l'enseignement de la conduite, la formation de moniteurs d'enseignement de la conduite et la formation spécifique des conducteurs responsables d'infractions	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabienne DENIMAL
A8d3	Autorisation administrative d'enseigner à titre onéreux	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabienne DENIMAL
A8d4	Suspension pour une durée de 6 mois maximum d'une autorisation délivrée en application de l'article L. 212-1 du code de la route	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabienne DENIMAL
A8d5	Autorisation d'enseigner la sécurité routière et la conduite des véhicules à moteur d'une catégorie donnée	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabienne DENIMAL
A8d6	Agrément, après avis d'une commission, pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabienne DENIMAL
A8d7	Suspension ou retrait d'agréments prévus aux articles L. 213-1 et L. 213-7 du code de la route	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabienne DENIMAL
A8d8	Renouvellement d'agrément	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabienne DENIMAL
A8d9	Agrément, après avis d'une commission, pour l'exploitation d'un établissement de formation spécifique des conducteurs en vue de la reconstitution partielle du nombre de points initial de leur permis de conduire	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabienne DENIMAL
A8e e) Permis à un euro			
A8e1	Signature de convention de partenariat avec les établissements agréés pour l'enseignement de la conduite participant à l'opération « permis à un euro par jour »	SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
A8f f) Publicité, enseignes et préenseignes			
A8f1	Fixation des délais d'instruction et d'information des demandeurs	SE3D SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY Christophe GRENON
A8f2	Demandes de pièces complémentaires	SE3D SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY Christophe GRENON
A8f3	Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY Christophe GRENON Christelle LECOEUR
A8f4	Décisions prises en matière de déclarations et de demandes d'autorisation	SE3D SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY Christophe GRENON
A8f5	Transmission du porter à connaissance du règlement local de publicité	SE3D SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY Christophe GRENON
A8f6	Procédures administratives de sanction	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY
A9 9- MER ET LITTORAL			
A9a a) Missions « gens de mer – Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »			
A9a1 Gens de mer - ENIM			
A9a1a	Allocation complémentaire de ressources en faveur des marins à la pêche	SML SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE
A9a1b	Cessation anticipée d'activité en faveur des marins à la pêche	SML SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE
A9a1c	Nomination des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A9a2 Plaisance			
A9a2a	Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SML	David BUHÉ
A9a2b	Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur	SML	David BUHÉ
A9a2c	Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur	SML SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9a2d	Délivrance aux personnes exerçant les fonctions de formateurs des autorisations individuelles d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur	SML	David BUHÉ
A9a2e	Suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur	SML SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9a2f	Agrément des établissements d'initiation nautiques et de randonnées	SML SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9a2g	Désignation des examinateurs de l'extension hauturière du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SML	David BUHÉ

		SML	Corinne COQUATRIX
		SML	Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9b	b) Missions « Actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires »		
A9b1	Police des épaves maritimes		
A9b1a	Sauvegarde et conservation des épaves	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9b1b	Mise en demeure du propriétaire	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9b1c	Intervention d'office	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9b1d	Vente et concession d'épaves	SML	David BUHÉ
A9b2	Abandon des navires et engins flottants		
A9b2a	Mise en demeure de faire cesser le danger présenté par les navires et engins flottants abandonnés dans les ports non militaires relevant de la compétence de l'Etat autres que les ports autonomes, dans les baies fermées dont la liste et les limites sont fixées par arrêté du premier ministre, et sur le rivage	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL Corinne COQUATRIX
A9b3	Plaisance		
A9b3a	Retrait temporaire ou définitif des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9b3b	Interdiction de naviguer dans les eaux maritimes françaises pour les conducteurs de navires de plaisance qui ne détiennent pas de permis de conduire français	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9b4	Commission nautique		
A9b4a	Désignation des marins pratiques des commissions nautiques locales	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9b4b	Coprésidence des commissions nautiques locales	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9b5	Régime du pilotage dans les eaux maritimes		
A9b5a	Pouvoir disciplinaire : réprimande et blâme	SML	David BUHÉ
A9b5b	Délivrance, renouvellement, extension, restriction, suspension et retrait de la licence de capitaine pilote	SML	David BUHÉ
A9b5c	Vérification annuelle des conditions exigées au maintien de la licence	SML	David BUHÉ
A9b5d	Secrétariat de la commission locale de pilotage	SML	David BUHÉ
A9b5e	Procédure de préparation de l'assemblée commerciale	SML	David BUHÉ
A9b5f	Organisation des concours de pilotage	SML	David BUHÉ
A9b6	Sécurité maritime		
A9b6a	Délivrance des autorisations de navigation en mer des bateaux fluviaux porte-conteneurs pour : - le parcours maritime entre l'accès nord du port du Havre et le bassin Hubert Raoul-Duval dénommé « Port 2000 » ; - le parcours maritime dans l'estuaire de la Seine entre la limite transversale de la mer et le port de Honfleur ; - le parcours maritime dans l'estuaire de la Seine entre la limite transversale de la mer, le cas échéant via Honfleur, et le bassin Hubert Raoul-Duval dénommé « Port 2000 ».	SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9b7	Licences de patrons-pilotes		
A9b7a	Délivrance et renouvellement des licences de patron-pilote délivrées pour la navigation dans les limites de la station de pilotage du Havre-Fécamp et dans les limites de la station de pilotage de la Seine	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9b7b	Décisions de retrait de ces licences	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9b7c	Désignation des membres des commissions locales d'examen de licence de patron-pilote	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9c	c) Missions « Affaires économiques et réglementation des pêches »		
A9c1	Conditions générales d'exercice de la pêche maritime		
A9c1a	Autorisation d'emploi de filets fixes câlés sur les grèves dans la zone de balancement des marées	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9c1b	Autorisation de pêcher à l'intérieur des installations portuaires après avis conforme des autorités dont la consultation est requise	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9c1c	Délivrance de permis de pêche à pied à titre professionnel	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9c2	Coopérations maritimes, coopératives d'intérêt maritime et leurs unions		
A9c2a	Contrôle de l'activité	SML	David BUHÉ
A9c2b	Décisions relatives à l'agrément des coopératives maritimes	SML	David BUHÉ
A9c2c	Décisions relatives à l'agrément des halles à marée	SML	David BUHÉ
A9c3	Exploitation des cultures marines		
A9c3a	Participation aux commissions des cultures marines	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A9c3b	Autorisation d'exploitation des cultures marines	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A9c3c	Mise en demeure et notifications au concessionnaire, engagement des procédures de retrait, de suspension ou de modification de l'autorisation de cultures marines	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A9c4	Contrôle des produits de la mer		
A9c4a	Décisions relatives au débarquement et à la première mise en marché des produits de la pêche	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9c4b	Décisions relatives à la salubrité des huîtres, moules et autres coquillages	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A9c4c	Arrêté précisant les lieux, périodes et plages horaires de débarquement, et fixant un délai de notification du préavis de débarquement supérieur ou inférieur au délai minimal prévu par l'article 3 du règlement (CE) n°1542/2007 de la commission des communautés européennes du 20 décembre 2007	SML	David BUHÉ
A9c5	Chasse sur le domaine public maritime		
A9c5a	Gestion du droit de chasse sur le domaine public maritime	SML	David BUHÉ

Direction départementale des territoires et de la mer de la
Seine-Maritime

76-2018-04-04-003

Décision n°18-018 du 4 avril 2018 de délégation de
signature aux agents de la DDTM 76 en matière de
fiscalité de l'urbanisme

PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Direction départementale
des territoires et de la mer
Direction

Rouen, le

4 AVR. 2018

**Décision n°18-018 de délégation de signature
aux agents de la DDTM de la Seine-Maritime
en matière de fiscalité de l'urbanisme**

VU :

- le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A ;
- le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;
- le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et de la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité ;
- l'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental de l'équipement à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;
- l'arrêté du premier ministre du 31 août 2017 portant nomination de M. Laurent BRESSON, attaché d'administration hors classe, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime à compter du 4 septembre 2017 ;

M. Laurent BRESSON,

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à :

- M. Alexandre HERMENT, chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT) ;
- Mme Bénédicte MULLER, adjointe au chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT) ;
- M. Philippe GARRIC, responsable du Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT/BDSA) ;
- M. Pascal RONGIER, adjoint au responsable du Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT/BDSA) ;
- Mme Patricia LEFEBVRE, chargée de la liquidation des taxes d'urbanisme au Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT/BDSA) ;
- Mme Elisabeth PRIMAUT, chargée du suivi de la fiscalité de l'urbanisme au Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT/BDSA) ;
- Mme Isabelle BELLONCLE, chargée de la liquidation des taxes d'urbanisme au Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT/BDSA) ;
- Mme Nadia LEROUX, responsable du Bureau Accessibilité Urbanisme, Service Territorial de Rouen (SRMT/BAU) ;

- Mme Claire TRAN, adjointe à la responsable du Bureau Planification, Habitat et Urbanisme, Service Territorial de Dieppe (STR/BPHU).

à l'effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation :

- de la taxe locale d'équipement,
- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous-densité,
- de la redevance d'archéologie préventive,
- du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité.

Article 2 : La décision n°18-008 du 27 février 2018 est abrogée.

Article 3 : La présente décision prendra effet à compter du 5 avril 2018.

Article 4 : Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Le directeur départemental
des territoires et de la mer



Laurent BRESSON

Direction régionale des douanes du Havre

76-2018-03-28-004

Annexe III 28 03 18 - Décision du directeur régional au Havre portant subdélégation de la signature du directeur interrégional de Normandie dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative

Annexe III

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE NORMANDIE

LE HAVRE, LE 28/03/2018

DIRECTION RÉGIONALE DU HAVRE

SERVICE DU CONTENTIEUX

201, BOULEVARD DE STRASBOURG

BP 27

76 083 LE HAVRE CEDEX

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Dossier suivi par : Sylvain JACQUET

Téléphone : 09.70.27.41.32

Télécopie : 02.35.54.43.40

Mél : sylvain.jacquet@douane.finances.gouv.fr

Décision du directeur régional au Havre
portant subdélégation de la signature
du directeur interrégional de Normandie
dans les domaines gracieux et contentieux en
matière de contributions indirectes
ainsi que pour les transactions en matière de
douane et de manquement à l'obligation
déclarative.

Vu le code le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 214 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional de Normandie les décisions de nature contentieuse (décharge, rejet, restitution et réduction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou dans les limites résultant des dispositions de l'article R*247-5 du livre des procédures fiscales.

Article 2 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional de Normandie, les décisions de nature gracieuse (remise, modération, transaction au moyen de

l'imprimé « Procédure 4822 bis » (et rejet) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou dans les limites résultant des dispositions de l'article R*247-5 du livre des procédures fiscales.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional de Normandie, les règlements transactionnels définitifs au moyen des imprimés « Procédures de règlement simplifié – 4823 bis » en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional de Normandie, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou dans les limites résultant des dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978.

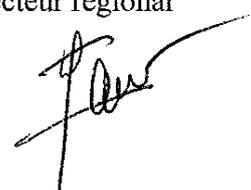
Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional de Normandie, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou dans les limites résultant des dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional de Normandie, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou dans les limites résultant des dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional de Normandie, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional de Normandie, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Le directeur régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized first letter and a long horizontal stroke extending to the right.

Annexe I à la décision n° 2018/2 du 28 mars 2018 du directeur régional *LAMBERT Frederic*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
LECOMTE Sonia (Le Havre POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	60000	60000	60000	60000	60000

**Annexe II à la décision n° 2018/2 du 28 mars 2018 du directeur régional *LAMBERT*
*Frederic***

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
LECOMTE Sonia (Le Havre POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	60000	60000	60000	60000	60000

Annexe III à la décision n° 2018/2 du 28 mars 2018 du directeur régional *LAMBERT Frederic*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis « PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
CHEDEVILLE Patrick (Le Havre Port - Magasins et Entrepôts), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adjoint au receveur	10000	5000	1000	10000
JULIO Daniel (Le Havre Port - Magasins et Entrepôts), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	10000	5000	1000	10000
DRONE Pierre (Le havre bse conteneurs), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	7500	4000	750	7500
GUILLOU Sylvain (Le havre bse conteneurs), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	10000	5000	1000	10000
HEMERY Genadi (Le havre bse conteneurs), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	7500	4000	750	7500
ROMAIN Reynald (Le havre bse conteneurs), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	7500	4000	750	7500
BAPTE Patrice (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
CARTEL Franck (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	7500	4000	750	7500
CORBIERE Maxence (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
DELAFOSSÉ Manuel (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
DESEVEDAVY Pierre (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
EVEN Arnaud (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
GAUTIER Eric (Le havre bse navires), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	10000	5000	1000	10000

HAMEL Eddy (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
ILLA-MASFERRER Gerald (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
LEBAS Jean-Sebastien (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
LEBRETON Jean-Louis (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	7500	4000	750	7500
LELLIG Stephane (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
LOZACH Philippe (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
MONTESTIER Stephane (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
RIOU Erwan (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	7500	4000	750	5000
TANGUY Mickael (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
TROUVE Sylvain (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
VILDINA Regine (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
BEDUNEAU Edwin (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
BOIDOT Aurelia (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-explosifs	5000	2500	500	5000
BORIES Philippe (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	5000	2500	500	5000
CARN Steven (Le havre bse portuaire), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	10000	5000	1000	10000
CLAUDEL David (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
COUSIN Marine (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
CURROT Gregory (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-explosifs	5000	2500	500	5000
DEBORD Laurent (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	5000	2500	500	5000
DEISSARD Thierry (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	5000	2500	500	5000

DETRES Mathieu (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
DUFOUR Michel (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	7500	4000	750	7500
DUPEUX Kevin (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
DUVAL Olivier (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-explosifs	5000	2500	500	5000
FRITEL Jeremy (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
GEFFROY Alexandre (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
GILBERT David (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Moniteur de tir	5000	2500	500	5000
GIMENEZ Stephane (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
GRANCHER Benjamin (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
GRISELAIN Jean-Christophe (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
GUILLOIS Matthieu (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
GUYET Gilles (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
JUMEAU Anthony (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
LEFEBVRE Cyril (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
LEMARCIS-HAUCHECORNE Sophie (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
LEQUILBEC Kevin (Le havre bse portuaire), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
MAGREZ Jeremie (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
MANDEVILLE Eric (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
MARTIAL Julia (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
MONTIN Alexandre (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000

SALMON Emilie (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
SAMSON Yann (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	7500	4000	750	7500
SEVIN Landeline (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
VISCART Julien (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
PEROT Cecile (Le havre ext.div.sur), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division territoriale	15000	7500	1500	15000
PETIT Laurent (Le havre ext.div.sur), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	15000	7500	1500	15000
VIEU Paul (Le havre ext.div.sur), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	15000	7500	1500	15000
AGNES Brigitte (Le havre.port logist), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	15000	7500	1500	15000
GILET Corinne (Le havre.port logist), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division fonctionnelle	15000	7500	1500	15000
M'SELLATI Michel (Le havre.port logist), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	15000	7500	1500	15000

Annexe IV à la décision n° 2018/2 du 28 mars 2018 du directeur régional *LAMBERT Frederic*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
BOCQUILLON Eric (Gonfreville raffinerie), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1000	7500	75000
HAMEL BARDINET Barbara (Gonfreville raffinerie), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint au receveur	1000	7500	75000
GOUESSE Anne-Elisabeth (Le Havre Celtics opco), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef cellule de ciblage	1000	7500	75000
HERBAUT Olivier (Le Havre Celtics opco), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Cibleur	1000	7500	75000
COREDO Laurence (Le Havre PAE), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL, DGDDI Chef Pôle Action Économique	235000	100000	250000
LECOMTE Sonia (Le Havre POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	250000	100000	250000
HAPPIETTE Veronique (Le Havre Port - CREPS), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint au receveur	1000	7500	75000
TESSONNEAU Jean-Claude (Le Havre Port - CREPS), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1000	7500	75000
CHEDEVILLE Patrick (Le Havre Port - Magasins et Entrepôts), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adjoint au receveur	1000	7500	75000
JULIO Daniel (Le Havre Port - Magasins et Entrepôts), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1000	7500	75000
HOUSSIN LETELLIER Sophie (Le Havre Port - Visite Europe Atlantique), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1000	7500	75000
SOUTHWELL Julian (Le Havre Port - Visite Europe Atlantique), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adjoint au receveur	1000	7500	75000
GUILLERMIN Sylvie (Le Havre Port - Visite Ocean), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	1000	7500	75000
MERLEN Dominique (Le Havre Port - Visite Ocean), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1000	7500	75000
BENACERRAF Arnaud (Le Havre Port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	1000	7500	75000
CHATELAIN Marie-Pierre (Le Havre Port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	1000	7500	75000
COLLOT Stephane (Le Havre Port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	1000	7500	75000
COREDO Nicolas (Le Havre Port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	1000	7500	75000

GARDET Françoise (Le Havre Port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	1000	7500	75000
LACOUR Gilles (Le Havre Port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	1000	7500	75000
RANDRIAMANANA Harinirina (Le havre CCL), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail études-révision	1000	7500	75000
LALLEMAND Pascale (Le havre SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	1000	7500	75000
RUEL Jean-Christophe (Le havre SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef Service Régional d'Enquêtes	1000	7500	75000
BRELET Catherine (Le havre antifer bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	1000	7500	75000
CHATELAIN Guy (Le havre antifer bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1000	7500	75000
DRONE Pierre (Le havre bse conteneurs), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	5000	50000
GUILLOU Sylvain (Le havre bse conteneurs), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1000	7500	75000
HEMERY Genadi (Le havre bse conteneurs), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	5000	50000
ROMAIN Reynald (Le havre bse conteneurs), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	5000	50000
BAPTE Patrice (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
CARTEL Franck (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	5000	50000
CORBIERE Maxence (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
DELAFOSSE Manuel (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
DESEVEDAVY Pierre (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
EVEN Arnaud (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
GAUTIER Eric (Le havre bse navires), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1000	7500	75000
HAMEL Eddy (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
ILLA-MASFERRER Gerald (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
LEBAS Jean-Sebastien (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
LEBRETON Jean-Louis (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	5000	50000
LELLIG Stephane (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
LOZACH Philippe (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000

MONTESTIER Stephane (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
RIOU Erwan (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	5000	50000
TANGUY Mickael (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
TROUVE Sylvain (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
VILDINA Regine (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
BEDUNEAU Edwin (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
BOIDOT Aurelia (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-explosifs	500	2500	30000
BORIES Philippe (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	2500	30000
CARN Steven (Le havre bse portuaire), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1000	7500	75000
CLAUDEL David (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
COUSIN Marine (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
CUROT Gregory (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-explosifs	500	2500	30000
DEBORD Laurent (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	2500	30000
DEISSARD Thierry (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	2500	30000
DETRES Mathieu (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
DUFOUR Michel (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	5000	50000
DUPEUX Kevin (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
DUVAL Olivier (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-explosifs	500	2500	30000
FRITEL Jeremy (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
GEFFROY Alexandre (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
GILBERT David (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Moniteur de tir	500	2500	30000
GIMENEZ Stephane (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
GRANCHER Benjamin (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
GRISELAIN Jean-Christophe (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000

GUILLOIS Matthieu (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
GUYET Gilles (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
JUMEAU Anthony (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
LEFEBVRE Cyril (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
LEMARCIS-HAUCHECORNE Sophie (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
LEQUILBEC Kevin (Le havre bse portuaire), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
MAGREZ Jeremie (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
MANDEVILLE Eric (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
MARTIAL Julia (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
MONTIN Alexandre (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
SALMON Emilie (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
SAMSON Yann (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	5000	50000
SEVIN Landeline (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
VISCART Julien (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
PEROT Cecile (Le havre ext.div.sur), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division territoriale	3000	30000	100000
PETIT Laurent (Le havre ext.div.sur), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	3000	30000	100000
VIEU Paul (Le havre ext.div.sur), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	3000	30000	100000
AGNES Brigitte (Le havre.port logist), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	3000	30000	100000
GILET Corinne (Le havre.port logist), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division fonctionnelle	3000	30000	100000
M'SELLATI Michel (Le havre.port logist), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	3000	30000	100000
CHAIGNE Patrice (Port jerome raffinerie), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1000	7500	75000
FOURMAUX Laurent (Port jerome raffinerie), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adjoint au receveur	1000	7500	75000

Annexe V à la décision n° 2018/2 du 28 mars 2018 du directeur régional *LAMBERT Frederic*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
BOCQUILLON Eric (Gonfreville raffinerie), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1000	7500	75000
HAMEL BARDINET Barbara (Gonfreville raffinerie), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint au receveur	1000	7500	75000
GOUESSE Anne-Elisabeth (Le Havre Celtics opco), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef cellule de ciblage	1000	7500	75000
HERBAUT Olivier (Le Havre Celtics opco), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Cibleur	1000	7500	75000
COREDO Laurence (Le Havre PAE), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL, DGDDI Chef Pôle Action Économique	237500	100000	250000
LECOMTE Sonia (Le Havre POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	450000	500000	800000
HAPPIETTE Veronique (Le Havre Port - CREPS), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint au receveur	1000	7500	75000
TESSONNEAU Jean-Claude (Le Havre Port - CREPS), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1000	7500	75000
CHEDEVILLE Patrick (Le Havre Port - Magasins et Entrepôts), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adjoint au receveur	1000	7500	75000
JULIO Daniel (Le Havre Port - Magasins et Entrepôts), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1000	7500	75000
HOUSSIN LETELLIER Sophie (Le Havre Port - Visite Europe Atlantique), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1000	7500	75000
SOUTHWELL Julian (Le Havre Port - Visite Europe Atlantique), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adjoint au receveur	1000	7500	75000
GUILLERMIN Sylvie (Le Havre Port - Visite Ocean), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	1000	7500	75000
MERLEN Dominique (Le Havre Port - Visite Ocean), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1000	7500	75000
BENACERRAF Arnaud (Le Havre Port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	1000	7500	75000
CHATELAIN Marie-Pierre (Le Havre Port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	1000	7500	75000
COLLOT Stephane (Le Havre Port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	1000	7500	75000

COREDO Nicolas (Le Havre Port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	1000	7500	75000
GARDET Françoise (Le Havre Port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	1000	7500	75000
LACOUR Gilles (Le Havre Port bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de la section écritures	1000	7500	75000
RANDRIAMANANA Harinirina (Le havre CCL), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent travail études-révision	1000	7500	75000
LALLEMAND Pascale (Le havre SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	1000	7500	75000
RUEL Jean-Christophe (Le havre SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef Service Régional d'Enquêtes	1000	7500	75000
BRELET Catherine (Le havre antifer bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	1000	7500	75000
CHATELAIN Guy (Le havre antifer bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1000	7500	75000
DRONE Pierre (Le havre bse conteneurs), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	5000	50000
GUILLOU Sylvain (Le havre bse conteneurs), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1000	7500	75000
HEMERY Genadi (Le havre bse conteneurs), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	5000	50000
ROMAIN Reynald (Le havre bse conteneurs), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	5000	50000
BAPTE Patrice (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
CARTEL Franck (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	5000	50000
CORBIERE Maxence (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
DELAFOSSÉ Manuel (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
DESEVEDAVY Pierre (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
EVEN Arnaud (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
GAUTIER Eric (Le havre bse navires), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1000	7500	75000
HAMEL Eddy (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
ILLA-MASFERRER Gerald (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
LEBAS Jean-Sebastien (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000

LEBRETON Jean-Louis (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	5000	50000
LELLIG Stephane (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
LOZACH Philippe (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
MONTESTIER Stephane (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
RIOU Erwan (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	5000	50000
TANGUY Mickael (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
TROUVE Sylvain (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
VILDINA Regine (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
BEDUNEAU Edwin (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
BOIDOT Aurelia (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-explosifs	500	2500	30000
BORIES Philippe (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	2500	30000
CARN Steven (Le havre bse portuaire), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1000	7500	75000
CLAUDEL David (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
COUSIN Marine (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
CUROT Gregory (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-explosifs	500	2500	30000
DEBORD Laurent (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	2500	30000
DEISSARD Thierry (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	2500	30000
DETRES Mathieu (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
DUFOUR Michel (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	5000	50000
DUPEUX Kevin (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
DUVAL Olivier (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-explosifs	500	2500	30000
FRITEL Jeremy (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
GEFFROY Alexandre (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000

GILBERT David (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Moniteur de tir	500	2500	30000
GIMENEZ Stephane (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
GRANCHER Benjamin (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
GRISELAIN Jean-Christophe (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
GUILLOIS Matthieu (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
GUYET Gilles (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
JUMEAU Anthony (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
LEFEBVRE Cyril (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
LEMARCIS-HAUCHECORNE Sophie (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
LEQUILBEC Kevin (Le havre bse portuaire), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
MAGREZ Jeremie (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
MANDEVILLE Eric (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
MARTIAL Julia (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
MONTIN Alexandre (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
SALMON Emilie (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
SAMSON Yann (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	5000	50000
SEVIN Landeline (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
VISCART Julien (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	30000
PEROT Cecile (Le havre ext.div.sur), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division territoriale	3000	30000	100000
PETIT Laurent (Le havre ext.div.sur), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	3000	30000	100000
VIEU Paul (Le havre ext.div.sur), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	3000	30000	100000
AGNES Brigitte (Le havre.port logist), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	3000	30000	100000

GILET Corinne (Le havre.port logist), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division fonctionnelle	3000	30000	100000
M'SELLATI Michel (Le havre.port logist), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	3000	30000	100000
CHAIGNE Patrice (Port jerome raffinerie), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1000	7500	75000
FOURMAUX Laurent (Port jerome raffinerie), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Adjoint au receveur	1000	7500	75000

Annexe VI à la décision n° 2018/2 du 28 mars 2018 du directeur régional *LAMBERT Frederic*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
COREDO Laurence (Le Havre PAE), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL, DGDDI Chef Pôle Action Économique	300000	150000
LECOMTE Sonia (Le Havre POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	300000	150000

Annexe VII à la décision n° 2018/2 du 28 mars 2018 du directeur régional *LAMBERT Frederic*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
DRONE Pierre (Le havre bse conteneurs), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	4000	7500
GUILLOU Sylvain (Le havre bse conteneurs), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1000	5000	10000
HEMERY Genadi (Le havre bse conteneurs), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	4000	7500
ROMAIN Reynald (Le havre bse conteneurs), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	4000	7500
BAPTE Patrice (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
CARTEL Franck (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	4000	7500
CORBIERE Maxence (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
DELAFOSSÉ Manuel (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
DESEVEDAVY Pierre (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
EVEN Arnaud (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
GAUTIER Eric (Le havre bse navires), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1000	5000	10000
HAMEL Eddy (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
ILLA-MASFERRER Gerald (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
LEBAS Jean-Sebastien (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
LEBRETON Jean-Louis (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	4000	7500
LELLIG Stephane (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
LOZACH Philippe (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
MONTESTIER Stephane (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
RIOU Erwan (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	4000	7500

TANGUY Mickael (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
TROUVE Sylvain (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
VILDINA Regine (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
BEDUNEAU Edwin (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
BOIDOT Aurelia (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-explosifs	500	2500	5000
BORIES Philippe (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	2500	5000
CARN Steven (Le havre bse portuaire), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1000	5000	10000
CLAUDEL David (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
COUSIN Marine (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
CUROT Gregory (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-explosifs	500	2500	5000
DEBORD Laurent (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	2500	5000
DEISSARD Thierry (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	2500	5000
DETRES Mathieu (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
DUFOUR Michel (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	4000	7500
DUPEUX Kevin (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
DUVAL Olivier (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-explosifs	500	2500	5000
FRITEL Jeremy (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
GEFFROY Alexandre (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
GILBERT David (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Moniteur de tir	500	2500	5000
GIMENEZ Stephane (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
GRANCHER Benjamin (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
GRISELAIN Jean-Christophe (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
GUILLOIS Matthieu (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
GUYET Gilles (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000

JUMEAU Anthony (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
LEFEBVRE Cyril (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
LEMARCIS-HAUCHECORNE Sophie (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
LEQUILBEC Kevin (Le havre bse portuaire), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
MAGREZ Jeremie (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
MANDEVILLE Eric (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
MARTIAL Julia (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
MONTIN Alexandre (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
SALMON Emilie (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
SAMSON Yann (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	4000	7500
SEVIN Landeline (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
VISCART Julien (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
PEROT Cecile (Le havre ext.div.sur), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division territoriale	1500	7500	15000
PETIT Laurent (Le havre ext.div.sur), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	1500	7500	15000
VIEU Paul (Le havre ext.div.sur), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	1500	7500	15000

**Annexe VIII à la décision n° 2018/2 du 28 mars 2018 du directeur régional *LAMBERT*
*Frederic***

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
DRONE Pierre (Le havre bse conteneurs), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	4000	7500
GUILLOU Sylvain (Le havre bse conteneurs), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1000	5000	10000
HEMERY Genadi (Le havre bse conteneurs), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	4000	7500
ROMAIN Reynald (Le havre bse conteneurs), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	4000	7500
BAPTE Patrice (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
CARTEL Franck (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	4000	7500
CORBIERE Maxence (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
DELAFOSSÉ Manuel (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
DESEVEDAVY Pierre (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
EVEN Arnaud (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
GAUTIER Eric (Le havre bse navires), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1000	5000	10000
HAMEL Eddy (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
ILLA-MASFERRER Gerald (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
LEBAS Jean-Sebastien (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
LEBRETON Jean-Louis (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	4000	7500
LELLIG Stephane (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
LOZACH Philippe (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
MONTESTIER Stephane (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000

RIOU Erwan (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	4000	7500
TANGUY Mickael (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
TROUVE Sylvain (Le havre bse navires), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
VILDINA Regine (Le havre bse navires), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
BEDUNEAU Edwin (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
BOIDOT Aurelia (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-explosifs	500	2500	5000
BORIES Philippe (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	2500	5000
CARN Steven (Le havre bse portuaire), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1000	5000	10000
CLAUDEL David (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
COUSIN Marine (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
CUROT Gregory (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-explosifs	500	2500	5000
DEBORD Laurent (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	2500	5000
DEISSARD Thierry (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	2500	5000
DETRES Mathieu (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
DUFOUR Michel (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	4000	7500
DUPEUX Kevin (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
DUVAL Olivier (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-explosifs	500	2500	5000
FRITEL Jeremy (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
GEFFROY Alexandre (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
GILBERT David (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Moniteur de tir	500	2500	5000
GIMENEZ Stephane (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
GRANCHER Benjamin (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
GRISELAIN Jean-Christophe (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000

GUILLOIS Matthieu (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
GUYET Gilles (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
JUMEAU Anthony (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
LEFEBVRE Cyril (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
LEMARCIS-HAUCHECORNE Sophie (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
LEQUILBEC Kevin (Le havre bse portuaire), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
MAGREZ Jeremie (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
MANDEVILLE Eric (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
MARTIAL Julia (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
MONTIN Alexandre (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
SALMON Emilie (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
SAMSON Yann (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	750	4000	7500
SEVIN Landeline (Le havre bse portuaire), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
VISCART Julien (Le havre bse portuaire), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	2500	5000
PEROT Cecile (Le havre ext.div.sur), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL, DGDDI Chef division territoriale	1500	7500	15000
PETIT Laurent (Le havre ext.div.sur), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	1500	7500	15000
VIEU Paul (Le havre ext.div.sur), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	1500	7500	15000

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

76-2018-04-03-003

**ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE EN
MATIERE DE CONTENTIEUX ET GRACIEUX
FISCAL DU SIP ROUEN VILLE mise à jour du 3-4-2018**

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Rouen-Ville,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à

- Monsieur Gilles ROMON, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Rouen-Ville,

- Monsieur Sébastien LEFEVRE, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Rouen-Ville,

- Madame Laetitia GUILBERT, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Rouen-Ville,

à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, sans limitation du nombre de mois ni de montant;

b) les avis de mise en recouvrement;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Olivier BORDES	Laurence LUTZ	Joëlle MONE
----------------	---------------	-------------

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement dans la limite de 5.000,00 €;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances dans la limite de 5.000,00 €;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Brigitte CONFAIS	Contrôleuse principale	500,00 €	6 mois	5.000,00 €
Karine FERNANDES	Contrôleuse principale	500,00 €	6 mois	5.000,00 €
Henri LE SAINT	Contrôleur principal	500,00 €	6 mois	5.000,00 €
Sylvie PELTIER	Contrôleuse principale	500,00 €	6 mois	5.000,00 €
Laurence FROISSART	Contrôleuse	500,00 €	6 mois	5.000,00 €
Patricia LEDET	Contrôleuse	500,00 €	6 mois	5.000,00 €
Cyril MENETRIER	Contrôleur	500,00 €	6 mois	5.000,00 €
Isabelle ROY	Contrôleuse	500,00 €	6 mois	5.000,00 €
Pascal ORMILE-SAILLANT	Contrôleur	500,00 €	6 mois	5.000,00 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mathieu CROISSANT	Contrôleur	10.000,00 €	3 mois	3.000,00 €
Stéphanie DROALIN	Contrôleuse	10.000,00 €	3 mois	3.000,00 €
Nathalie LANFRAY	Contrôleuse	10.000,00 €	3 mois	3.000,00 €
Nicole LEMELLE	Contrôleuse	10.000,00 €	3 mois	3.000,00 €
Rabha BEZZEKHAMI	Agente administrative	2.000,00 €	3 mois	3.000,00 €
Catherine BUREL	Agente administrative principale	2.000,00 €	3 mois	3.000,00 €
Rébecca GOUDRY	Agente administrative	2.000,00 €	3 mois	3.000,00 €
Ruth JULIEN	Agente administrative	2.000,00 €	3 mois	3.000,00 €
Amadou SOW	Agent administratif principal	2.000,00 €	3 mois	3.000,00 €
Guillaume VANHELLE-FORGET	Agent administratif	2.000,00 €	3 mois	3.000,00 €
Hervé DEPRET	Inspecteur	10.000,00 €	3 mois	3.000,00 €
Sylvie ROLLAND	Contrôleuse principale	10.000,00 €	3 mois	3.000,00 €
Elodie BARBOT	Agente administrative	2.000,00 €	3 mois	3.000,00 €
Céline DI MATTEO	Agente administrative principale	2.000,00 €	3 mois	3.000,00 €
Maryline GOSSELIN	Agente administrative principale	2.000,00 €	3 mois	3.000,00 €
Jessie LEROY	Agente administrative	2.000,00 €	3 mois	3.000,00 €
Martine NIGAUD	Agente administrative principale	2.000,00 €	3 mois	3.000,00 €

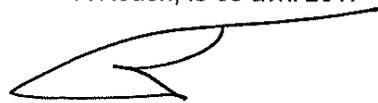
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Ludivine PIRES	Agente administrative	2.000,00 €	3 mois	3.000,00 €
Steve LEBIELLE	Agent administratif	2.000,00 €	3 mois	3.000,00 €

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Rouen-Ville, SIP de Rouen-Est, SIP de Rouen-Ouest.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Seine-Maritime.

A Rouen, le 03 avril 2017



Georges LUX,
Comptable public, responsable du service des impôts
des particuliers de Rouen-Ville,

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

76-2017-09-01-062

**ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE EN
MATIERE DE CONTENTIEUX ET GRACIEUX
FISCAL DU SIP YVETOT-Annule et remplace la
précédente mise à jour du 1-9-2017, suite à une erreur de
patronyme.**

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

Service des Impôts des Particuliers d' Yvetot en Seine Maritime

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers d'YVETOT en Seine Maritime

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. DUTEIL Guillaume , inspecteur et adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Yvetot , à l'effet de signer à compter du **01/09/2015**

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office .

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder **12** mois et porter sur une somme identique à celle du comptable.

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

LEBARBIER Stéphanie	ROSSI Jocelyne
MAUDUIT Stéphane	DECAUX Joelle

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
DECAUX Joelle	Cadre B	10.000,00 €	12 mois	10.000,00 €
ROSSI Jocelyne	Cadre B	10.000,00 €	12 mois	10 000,00 €
MAUDUIT Stéphane	Cadre B	10.000,00 €	12 mois	10 000,00 €
LEBARBIER Stéphanie	Cadre B	5.000,00 €		
GOSELIN Mélinda	Cadre C	2.000,00 €	6 mois	2.000 ,00€
LEBLOND Marie-Laure	Cadre C		3 mois	2.000,00€
TALLEUR Véronique	Cadre C		3 mois	2.000,00€
BELLILI Brigitte	Cadre C		3mois	2.000,00€
LE BELLER Annie	Cadre C		3 mois	2.000,00€

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Seine Maritime

AYVETOT , le 01/09/2017

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers d' Yvetôt.



Jean Jacques LEVASSEUR

Comptable du SIP SIE

Groupe Hospitalier du Havre

76-2018-01-01-007

Décision 2018-04 CHI LILLEBONNE Délégation
signature référent achats GHT

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE N° 2018.04

La Directrice par intérim de l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) l'Estuaire de la Seine, le Groupe Hospitalier du Havre, Madame Valérie BILLARD,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6132-3, L. 6143-7, R. 6143-38 et D. 6143-33 à 35 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°88-976 du 13 octobre 1988 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires hospitaliers, à l'intégration et à certaines modalités de mise à disposition ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 107,

Vu le décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire

Vu le décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire

Vu l'instruction interministérielle n° DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des groupements hospitaliers de territoire ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Vu l'instruction budgétaire M 21 du 15 mai 1986

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 19 novembre 2015 nommant Madame Zaynab RIET en qualité de Directrice du Groupe Hospitalier du Havre

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé en date du 4 décembre 2017 portant nomination de Madame Valérie BILLARD en qualité de Directrice Générale par intérim du Groupe Hospitalier du Havre, du centre hospitalier de La Risle à Pont-Audemer et de l'EHPAD de Beuzeville à compter du 1er janvier 2018,

Vu la Convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire de l'estuaire de la seine validée par l'ARS Normandie en date du 01 septembre 2016

Vu l'avenant n°1 portant sur la modification de la convention constitutive en date du 10 novembre 2016 et l'avenant n°2 portant sur le projet médico-soignant partagé en date du 16 juin 2017

Vu la décision de Madame la directrice du CHI Caux Vallée de Seine autorisant la mise à disposition de Monsieur Jean François SIERON pour occuper les fonctions de référent achat.

Vu la convention de mise à disposition à temps partiel de Monsieur Jean François SIERON du CHI Caux Vallée de Seine auprès de l'établissement support

Responsable achat

1

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Jean François SIERON en qualité de référent achat à l'effet de signer en lieu et place de Madame Valérie BILLARD, Directrice par intérim du Groupe Hospitalier du Havre, Directrice par intérim de l'établissement support du GHT, tous actes administratifs, documents, correspondances concernant les affaires de l'établissement du CHI Caux Vallée de Seine, listés aux points 1 à 6 ci-dessous, dans le respect de la procédure d'achat définie au sein du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) de l'Estuaire de la Seine :

- **1.** Les marchés publics et les accords-cadres de fournitures courantes et de services conclus pour répondre à un besoin spécifique au CHI Caux Vallée de Seine :
 - 1.1.** un montant inférieur à 25.000 € HT si :
 - aucun marché public ni accord-cadre ne couvre déjà les besoins spécifiques du CHI Caux Vallée de Seine ;
 - les besoins spécifiques du CHI Caux Vallée de Seine ne peuvent pas être pourvus par une centrale d'achat ;
 - après accord exprès du responsable du département d'achat concerné ou de son représentant
 - 1.2.** les avenants à ces marchés publics et accords-cadres, après avoir obtenu l'accord exprès de l'autorité citée au 1.1 ;

Les dispositions de l'article 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics s'appliquent. Le seuil de 25.000 € HT s'apprécie donc en prenant en compte la valeur totale des fournitures ou des services considérés comme homogènes sur l'ensemble des procédures qui seraient passées pour les différents établissements du GHT.

- **2.** Les marchés publics et les accords-cadres, de même que leurs avenants, de travaux d'un montant inférieur à 25.000 € HT pour répondre à un besoin spécifique au CHI Caux Vallée de Seine si :
 - aucun marché public ni accord-cadre ne couvre déjà ces besoins spécifiques au CHI Caux Vallée de Seine
 - après accord exprès du responsable du département d'achat concerné ou de son représentant.

Les dispositions de l'article 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics s'appliquent. Le seuil de 25.000 € HT s'apprécie donc en prenant en compte la valeur totale des travaux se rapportant à une opération ainsi que la valeur estimée des fournitures et des services mis à la disposition du titulaire par le CHI Caux Vallée de Seine lorsqu'ils sont nécessaires à l'exécution des travaux.

- **3.** Les documents suivants afférant aux marchés publics et aux accords-cadres conclus par l'établissement support :
 - o Certificats administratifs.
 - o Copies certifiées conformes
- **4.** Les marchés subséquents conclus sur le fondement d'accords-cadres multi-attributaires répondant aux besoins spécifiques du CHI Caux Vallée de Seine :
 - **4.1** d'un montant inférieur à 25.000 € HT ;

Responsable achat

2

- **4.2** d'un montant égal ou supérieur à 25.000 € HT après information préalable du responsable du département d'achat concerné.

Les dispositions de l'article 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics s'appliquent.

- **5.** Les marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables, de même que leurs avenants, répondant aux besoins spécifiques au CHI Caux Vallée de Seine lorsqu'une urgence impérieuse résultant de circonstances imprévisibles pour l'acheteur et n'étant pas de son fait ne permet pas de respecter les délais minimaux exigés par les procédures formalisées, dans les conditions prévues par l'article 30-I-1° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le délégataire devra informer sans délai le directeur de l'établissement support ou son représentant de la signature d'un tel marché public.

- **6.** Le recours à une centrale d'achat agissant en tant que grossiste au sens du 1° du I de l'article 26 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et répondant spécifiquement aux besoins du CHI Caux Vallée de Seine après validation préalable du responsable du département d'achat concerné.

Article 2

- Si présence d'un suppléant dans l'établissement partie

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame/Monsieur XXXX en qualité de XXXXX, la délégation de signature est donnée dans la limite des compétences énumérées à l'article 1 de la présente décision à Madame/Monsieur..... en qualité de....., puis à Madame/Monsieur, en qualité de XXXXXX.

- Si absence d'un suppléant dans l'établissement partie

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean François SIERON en qualité de référent achat, les marchés seront signés par Madame Valérie BILLARD en sa qualité de Directrice par intérim de l'établissement support.

Article 3

Les signatures des agents visés par la présente décision sont annexées à cette décision. Elles devront être précédées de la mention :

- « Pour la Directrice générale de l'établissement support du GHT, le Groupe Hospitalier du Havre, et par délégation, pour l'établissement partie Le CHI Caux Vallée de Seine. »

Article 4

La délégation de signature sera notifiée aux intéressés et publiée dans le recueil des actes administratifs.

La délégation de signature sera communiquée au conseil de surveillance des établissements et transmise sans délai aux comptables du CHI Caux Vallée de Seine et du Groupe Hospitalier du Havre.

Responsable achat

3

Article 5

La présente délégation de signature prend effet à compter du 01/01/2018 et sera susceptible d'être modifiée à l'initiative du directeur de l'établissement support, en fonction des modifications de l'organisation de la fonction achat GHT et de l'évolution des missions du délégataire.

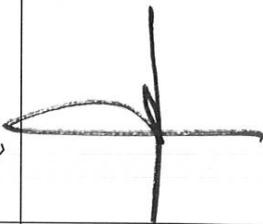
La Directrice par intérim de l'établissement support du GHT,
Madame Valérie BILLARD



Signature

La présente décision est susceptible d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

ANNEXE

Nom – Prénom	Fonction	Mention Reprise de l'Article 4	Signature
SIERON Jean-François	Ingénieur	<i>« Pour la Directrice générale de l'établissement support du GHT, le Groupe Hospitalier du Havre, et par délégation, pour l'établissement partie Le CHI Caux Vallée de Seine. »</i>	
Reprise Article 2 Remplaçant recevant délégation de signature en cas d'impossibilité du titulaire de la présente délégation de signature			

Responsable achat

5

Groupe Hospitalier du Havre

76-2018-01-01-008

Décision 2018-05 CHI LILLEBONNE Délégation
signature pharmacien GHT

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE N° 2018-05

La Directrice par intérim de l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) l'Estuaire de la Seine, le Groupe Hospitalier du Havre, Madame Valérie BILLARD,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6132-3, L. 6143-7, R. 6143-38 et D. 6143-33 à 35 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°88-976 du 13 octobre 1988 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires hospitaliers, à l'intégration et à certaines modalités de mise à disposition ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 107,

Vu le décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire

Vu le décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire

Vu l'instruction interministérielle n° DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des groupements hospitaliers de territoire ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Vu l'instruction budgétaire M 21 du 15 mai 1986

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 19 novembre 2015 nommant Madame Zaynab RIET en qualité de Directrice du Groupe Hospitalier du Havre

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé en date du 4 décembre 2017 portant nomination de Madame Valérie BILLARD en qualité de Directrice Générale par intérim du Groupe Hospitalier du Havre, du centre hospitalier de La Risle à Pont-Audemer et de l'EHPAD de Beuzeville à compter du 1er janvier 2018,

Vu la Convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire de l'Estuaire de la Seine validée par l'ARS Normandie en date du 01 septembre 2016

Vu l'avenant n°1 portant sur la modification de la convention constitutive en date du 10 novembre 2016 et l'avenant n°2 portant sur le projet médico-soignant partagé en date du 16 juin 2017

Vu la convention de mise à disposition à temps partiel de Madame Frédérique LEROY auprès de l'établissement support. [...]

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Madame LEROY Frédérique, en qualité de pharmacien signataire, à l'effet de signer en lieu et place de Madame Valérie BILLARD, Directrice par intérim du Groupe Hospitalier du Havre, Directrice par intérim de l'établissement support du GHT, tous actes administratifs, documents, correspondances concernant les affaires du CHI Caux Vallée de Seine, listés aux points 1 à 6 ci-dessous, dans le respect de la procédure d'achat définie au sein du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) de l'Estuaire de la Seine :

- 1. Les marchés publics et les accords-cadres pour la fourniture de produits pharmaceutiques conclus pour répondre à un besoin spécifique au CHI Caux Vallée de Seine :
 - 1.1. d'un montant inférieur à 25.000 € HT pour le CHI Caux Vallée de Seine si :
 - aucun marché public ni accord-cadre ne couvre déjà ces besoins spécifiques du CHI Caux Vallée de Seine ;
 - ces besoins spécifiques du CHI Caux Vallée de Seine ne peuvent pas être pourvus par une centrale d'achat ;
 - après accord exprès du responsable du département produits de santé ou son représentant.
 - 1.2. les avenants à ces marchés publics et accords-cadres, après avoir obtenu l'accord exprès de l'autorité citée au 1.1

Les dispositions de l'article 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics s'appliquent. Le seuil de 25.000 € HT s'apprécie donc en prenant en compte la valeur totale des fournitures ou des services considérés comme homogènes sur l'ensemble des procédures qui seraient passées pour les différents établissements du GHT.

- 2. Les documents suivants afférant aux marchés publics et aux accords-cadres conclus par l'établissement support pour la fourniture de produits pharmaceutiques :
 - o Certificats administratifs.
 - o Copies certifiées conformes
- 3. Les marchés subséquents conclus sur le fondement d'accords-cadres multi-attributaires répondant aux besoins spécifiques du CHI Caux Vallée de Seine en produits pharmaceutiques :
 - 3.1 d'un montant inférieur à 25.000 € HT ;
 - 3.2 d'un montant égal ou supérieur à 25.000 € HT après information préalable du responsable du département produits de santé ou des on représentant.

Les dispositions de l'article 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics s'appliquent. Le seuil de 25.000 € HT s'apprécie donc en prenant en compte la valeur totale des fournitures ou des services considérés comme homogènes sur l'ensemble des procédures qui seraient passées pour les différents établissements du GHT.

- 4. Les marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables, de mêmes que leurs avenants, répondant aux besoins spécifiques du CHI Caux Vallée de Seine, lorsqu'une urgence impérieuse résultant de circonstances imprévisibles pour l'acheteur et n'étant pas de son fait ne permet pas de respecter les délais minimaux exigés par les procédures formalisées, dans les conditions prévues par l'article 30-I-1° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Pharmacien

2

Le délégataire devra informer sans délai le Directeur de l'établissement support de la signature d'un tel marché public.

- 5. Le recours à une centrale d'achat agissant en tant que grossiste au sens du 1° du I de l'article 26 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et répondant spécifiquement aux besoins du CHI Caux Vallée de Seine après validation préalable du responsable du département produits de santé.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame LEROY en qualité de pharmacien signataire, les marchés énumérés à l'article 1 seront signés par le référent achat de l'établissement partie.

En cas d'absence ou d'empêchement du référent achat de l'établissement partie, les marchés seront signés par Madame Valérie BILLARD en sa qualité de Directrice par intérim de l'établissement support.

Article 3

La signature du praticien visé par la présente décision est annexée à cette décision. Elle devra être précédée de la mention :

- « Pour la Directrice de l'établissement support du GHT, le Groupe Hospitalier du Havre, et par délégation, pour le CHI Caux Vallée de Seine.

Article 4

La délégation de signature sera notifiée à l'intéressé et publiée dans le recueil des actes administratifs.

La délégation de signature sera communiquée au conseil de surveillance des établissements et transmise sans délai aux comptables des établissements.....

Article 5

La présente délégation de signature prend effet à compter du 01/01/2018 et sera susceptible d'être modifiée à l'initiative du directeur de l'établissement support, en fonction des modifications de l'organisation de la fonction achat GHT et de l'évolution des missions du délégataire.

La Directrice par intérim de l'établissement support du GHT,
Madame Valérie BILLARD

 Signature

La présente décision est susceptible d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

ANNEXE

Nom – Prénom	Fonction	Mention Reprise de l'Article 4	Signature
LEROY Frédérique	Pharmacien signataire		

Groupe Hospitalier du Havre

76-2018-01-01-009

Décision 2018-06 CHI FECAMP Délégation signature
pharmacien GHT

La Directrice par intérim de l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) l'Estuaire de la Seine, le Groupe Hospitalier du Havre, Madame Valérie BILLARD,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6132-3, L. 6143-7, R. 6143-38 et D. 6143-33 à 35 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°88-976 du 13 octobre 1988 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires hospitaliers, à l'intégration et à certaines modalités de mise à disposition ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 107,

Vu le décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire

Vu le décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire

Vu l'instruction interministérielle n° DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des groupements hospitaliers de territoire ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Vu l'instruction budgétaire M 21 du 15 mai 1986

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 19 novembre 2015 nommant Madame Zaynab RIET en qualité de Directrice du Groupe Hospitalier du Havre

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé en date du 4 décembre 2017 portant nomination de Madame Valérie BILLARD en qualité de Directrice Générale par intérim du Groupe Hospitalier du Havre, du centre hospitalier de La Risle à Pont-Audemer et de l'EHPAD de Beuzeville à compter du 1er janvier 2018,

Vu la Convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire de l'Estuaire de la Seine validée par l'ARS Normandie en date du 01 septembre 2016

Vu l'avenant n°1 portant sur la modification de la convention constitutive en date du 10 novembre 2016 et l'avenant n°2 portant sur le projet médico-soignant partagé en date du 16 juin 2017

Vu la convention de mise à disposition à temps partiel de Madame le Docteur Claire LELUAN auprès de l'établissement support.

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Madame le Docteur Claire LELUAN, en qualité de pharmacien signataire, à l'effet de signer en lieu et place de Madame Valérie BILLARD, Directrice par intérim du Groupe Hospitalier du Havre, Directrice par intérim de l'établissement support du GHT, tous actes administratifs, documents, correspondances concernant les affaires du Centre Hospitalier de Fécamp, listés aux points 1 à 6 ci-dessous, dans le respect de la procédure d'achat définie au sein du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) de l'Estuaire de la Seine :

- **1.** Les marchés publics et les accords-cadres pour la fourniture de produits pharmaceutiques conclus pour répondre à un besoin spécifique au Centre Hospitalier de Fécamp :
 - 1.1.** d'un montant inférieur à 25.000 € HT si :
 - aucun marché public ni accord-cadre ne couvre déjà ces besoins spécifiques du Centre Hospitalier de Fécamp
 - ces besoins spécifiques du Centre Hospitalier de Fécamp ne peuvent pas être pourvus par une centrale d'achat ;
 - après accord exprès du responsable du département produits de santé ou son représentant.
 - 1.2.** les avenants à ces marchés publics et accords-cadres, après avoir obtenu l'accord exprès de l'autorité citée au 1.1

Les dispositions de l'article 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics s'appliquent. Le seuil de 25.000 € HT s'apprécie donc en prenant en compte la valeur totale des fournitures ou des services considérés comme homogènes sur l'ensemble des procédures qui seraient passées pour les différents établissements du GHT.

- **2.** Les documents suivants afférant aux marchés publics et aux accords-cadres conclus par l'établissement support pour la fourniture de produits pharmaceutiques :
 - o Certificats administratifs.
 - o Copies certifiées conformes
- **3.** Les marchés subséquents conclus sur le fondement d'accords-cadres multi-attributaires répondant aux besoins spécifiques du Centre Hospitalier de Fécamp en produits pharmaceutiques :
 - **3.1** d'un montant inférieur à 25.000 € HT ;
 - **3.2** d'un montant égal ou supérieur à 25.000 € HT après information préalable du responsable du département produits de santé ou des on représentant.

Les dispositions de l'article 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics s'appliquent. Le seuil de 25.000 € HT s'apprécie donc en prenant en compte la valeur totale des fournitures ou des services considérés comme homogènes sur l'ensemble des procédures qui seraient passées pour les différents établissements du GHT.

- **4.** Les marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables, de mêmes que leurs avenants, répondant aux besoins spécifiques du Centre Hospitalier de Fécamp, lorsqu'une urgence impérieuse résultant de circonstances imprévisibles pour l'acheteur et

n'étant pas de son fait ne permet pas de respecter les délais minimaux exigés par les procédures formalisées, dans les conditions prévues par l'article 30-I-1° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le délégataire devra informer sans délai le Directeur de l'établissement support de la signature d'un tel marché public.

- **5.** Le recours à une centrale d'achat agissant en tant que grossiste au sens du 1° du I de l'article 26 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et répondant spécifiquement aux besoins du Centre Hospitalier de Fécamp après validation préalable du responsable du département produits de santé.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur Claire LELUAN en qualité de pharmacien signataire, les marchés énumérés à l'article 1 seront signés par le référent achat de l'établissement partie.

En cas d'absence ou d'empêchement du référent achat de l'établissement partie, les marchés seront signés par Madame Valérie BILLARD en sa qualité de Directrice par intérim de l'établissement support.

Article 3

La signature du praticien visé par la présente décision est annexée à cette décision. Elle devra être précédée de la mention :

- « Pour la Directrice de l'établissement support du GHT, le Groupe Hospitalier du Havre, et par délégation, pour l'établissement partie, le Centre Hospitalier de Fécamp »

Article 4

La délégation de signature sera notifiée à l'intéressé et publiée dans le recueil des actes administratifs.

La délégation de signature sera communiquée au conseil de surveillance des établissements et transmise sans délai aux comptables des établissements.

Article 5

La présente délégation de signature prend effet à compter du 01/01/2018 et sera susceptible d'être modifiée à l'initiative du directeur de l'établissement support, en fonction des modifications de l'organisation de la fonction achat GHT et de l'évolution des missions du délégataire.

La Directrice par intérim de l'établissement support du GHT,
Madame Valérie BILLARD


Signature

La présente décision est susceptible d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

ANNEXE

Nom – Prénom	Fonction	Mention Reprise de l'Article 4	Signature
LELUAN Claire	Pharmacien signataire		

